Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 106 (1970)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3

Montreux, le 30 janvier 1970

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

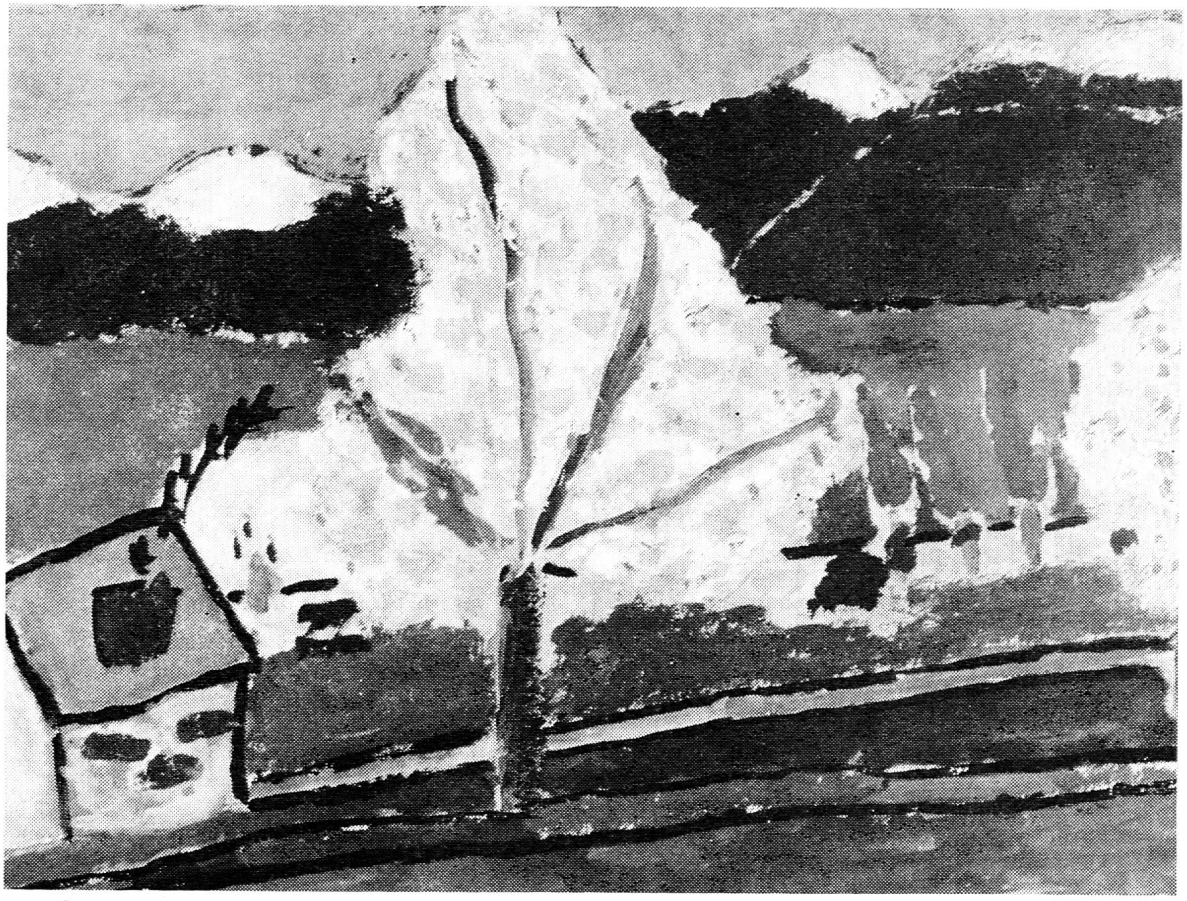

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge postscolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses maladie du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

EGYPTE

Avion Genève - Le Caire - Assouan et retour.
Pyramides et mosquées — Memphis — Saqqara — Luxor — Thèbes — Karnak — Assouan
Excursion facultative à **Abou-Simbel** **Tout compris : Fr. 1340.—**
Une semaine en plus : Abydos — Tell el Amarna — le Fayoum. depuis Fr. 445.—
— Programme détaillé sur demande —

VOYAGES **Pour l'Art** **70, ch. du Devin, 1012 LAUSANNE, tél. (021) 32 23 27**

Poste au concours

L'Ecole de Mémise à Lutry (anciennement « Les Mûriers » à Grandson) engage pour le printemps 1970 une

institutrice

de classe spéciale et enseignement ménager.

Les personnes non brevetées dans les spécialités indiquées peuvent aussi entrer en considération. Salaire, congés et prestations sociales identiques à ce qui est offert dans les classes officielles.

Semaine de 5 jours.

Tous renseignements et inscription auprès de la direction : **Ecole de Mémise, 1095 Lutry, tél. (021) 29 94 75.**

L'institution de Lavigny cherche

institutrice ou instituteur

ayant si possible un brevet pour classes spéciales ou le diplôme de pédagogie curative, pour une classe d'environ 8 élèves, et une

jardinière d'enfants

pour 6 élèves.

Entrée en fonctions : 13 avril ou à convenir

Traitement et avantages légaux.
Tél. 76 55 81.

comité central

Société suisse des maîtres de gymnastique
Commission technique

A. COURS POUR LE CORPS ENSEIGNANT

No 27 : **cours de direction d'excursions à ski**, Grand-Saint-Bernard, du 6 au 11 avril 1970. Il est indispensable de se présenter à ce cours en bonne condition physique et au bénéfice d'une connaissance moyenne de la technique du ski.

No 29 : **cours de direction de camps de ski**, Mettmen-sur-Schwanden, du 31 mars au 4 avril 1970. Ce cours se déroulera dans des conditions identiques à celles d'un camp d'élèves ; cuisine faite par les participants.

Remarques

Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues.

Si le nombre de places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent être admis aux cours, pour autant qu'ils participent à la direction de camps, d'excursions à ski dans le cadre scolaire.

Indemnités

Une subvention proportionnelle au prix de pension et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct, du domicile au lieu du cours, seront alloués.

Inscriptions

Les maîtres désirant s'inscrire à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique,[1] puis retourner cette formule, dûment remplie, à M. Kurt Rüdisühli, Selibühlweg 19, 3632 Allmendingen/Thoune, **pour le 10 mars 1970 au plus tard**.

Les inscriptions tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

B. COURS CENTRAL

No 7 : **sport scolaire et jeunesse et sport**, Macolin, les 20 et 21 mars 1970. Cours théorique et pratique destiné à montrer les possibilités offertes à l'école par la nouvelle structure du mouvement Jeunesse et sport.

Ce cours est réservé aux responsables des sociétés de gymnastique d'instituteurs, aux directeurs des cours cantonaux et à ceux de la SSMG. Les personnes qui désident prendre part à ce cours s'adressent à leur Département cantonal de l'instruction publique, **jusqu'au 28 février 1970**. Les inscriptions nous seront transmises par cette instance.

Evilard, le 5 janvier 1970.

Le président CT - SSMG :
K. Blattmann.

[1] Voir liste des présidents en page 58.

SPR
Réunion du bureau exécutif de la FIAI
Amsterdam 18, 19, 20 octobre 1969

Associations et pays représentés : Allemagne GEW, Angleterre NUT, France SNI, Finlande SOL, Ecosse EIS, France SNPEN, Pays-Bas ABOP, Suisse SPR, Yougoslavie FTAS, Australie ATF.

La GEW, la NUT et le SNI sont membres permanents du Bureau exécutif, toutes les autres organisations nationales désignent un délégué, à tour de rôle pour une législature (deux ans).

Direction

Le bureau, comme la FIAI, est dirigé par :
le président : M. Evert Steenbergen, ABOP, Pays-Bas ;
le secrétaire général : M. Robert Michel, SPR, Suisse ;
le secrétaire-trésorier : M. Gustave Willemin, SPR, Suisse.

Tous les membres de notre internationale sont des non-permanents, qui accomplissent cette lourde tâche en plus de leurs fonctions habituelles. M. Ebert, secrétaire européen de la CMOPE, assiste à nos travaux comme observateur.

I. Situation de la FIAI

Le statut, les méthodes de travail, les activités futures de la FIAI ont fait l'objet, ces derniers temps, de nombreuses discussions.

A Dublin, en 1968, aussi bien qu'à Helsinki en 1969, des divergences très nettes et souvent profondes sont apparues quant à la conception que se faisaient les diverses associations membres de son rôle et de son travail dans le proche avenir. Alors qu'un certain nombre de délégués estiment que la FIAI doit non seulement continuer à exister de façon indépendante, mais encore se renforcer et étendre son influence, d'autres, représentant surtout les pays nordiques et anglo-saxons, sont partisans d'une fusion de notre association d'instituteurs dans la CMOPE, ce qui, à notre avis, signifierait sa disparition à brève échéance.

Dans chaque intervention, au BE comme à l'assemblée des délégués, on pouvait sentir très nettement une référence non exprimée à l'une ou l'autre de ces positions. La réunion d'Amsterdam n'a pas échappé à cette règle.

Le BE doit cependant tenter de formuler des propositions claires sur ce sujet, propositions qui, au dire du président, devraient ouvrir la voie à une coopération fructueuse et confiante, telle que nous l'avons connue par le passé.

Rôle de la FIAI

Le congrès de Dublin avait adopté, à ce propos, les conclusions suivantes :

a) la FIAI doit, pour le moment, continuer à exister comme une fédération indépendante, tout en continuant de représenter au sein de la CMOPE les intérêts de l'enseignement primaire ;

b) il suggère néanmoins que les discussions au sujet du rôle futur de la FIAI dans le cadre de la CMOPE reprennent.

Cette position de compromis qui évidemment ne satisfait personne, ménage cependant les susceptibilités des deux partis en présence. Un pas de plus dans un sens ou dans l'autre amènerait un durcissement des positions et probablement l'éclatement de la fédération. Le bureau propose donc de ne pas modifier considérablement la situation actuelle et de porter l'accent plutôt sur un changement des méthodes et des activités. Sur proposition de nos collègues du SNI, soutenus par les délégués de la Yougoslavie et de la Suisse, une résolution est toutefois adoptée, disant que : « Si la situation actuelle ne permet pas d'envisager une extension importante de la FIAI qui est avant tout une association européenne, vers tous les pays du monde, celle-ci demeure souhaitable et la porte doit rester ouverte à toutes les associations d'enseignants primaires désirant adhérer. »

Méthodes de travail

Cette question, comme celle des activités futures de la fédération, est intimement liée aux problèmes des finances.

Comme vous le savez déjà, la CMOPE a renoncé aux contributions apportées par les fondations américaines, cela

à la suite des enquêtes qui ont montré une certaine collusion entre la CIA et ces fondations (signalons, en ce qui concerne le Fonds Vernon, auquel la CMOPE émargeait largement, que cette collusion n'a pas pu être prouvée). Pour compenser dans une certaine mesure cet apport important, une diminution du budget et une augmentation sensible des cotisations se sont avérées nécessaires. Toutes deux ont été votées lors du congrès de la CMOPE de 1968. Le problème de la répartition des cotisations entre le CMOPE de la FIAI, qui est avant tout une association européenne, furent présentées, plus ou moins favorables à l'une ou à l'autre des deux associations. Celle qui fut retenue au congrès d'Helsinki prévoit : 60 % de la cotisation des associations membres revient à la CMOPE, 40 % à la FIAI. Cela pour les organisations composées uniquement d'enseignants du degré primaire.

Pour les sociétés dites mixtes (qui comprennent des maîtres secondaires), 90 % de la cotisation revient à la CMOPE, seul 10 % reste à la FIAI. Les raisons qui ont amené la majorité des délégués à défendre cette proportion peu favorable à la FIAI : la situation financière extrêmement précaire de la confédération à la suite du refus du Fonds Vernon.

Peu d'entre eux, pensons-nous, ont cependant pleinement pris conscience des répercussions regrettables que cette décision, prise à la majorité et après un débat rapide, pouvait avoir sur le sort de la FIAI. Cela d'autant plus que les dirigeants de la fédération devaient présenter un projet de secrétariat permanent qui nécessitait des mises de fonds considérables.

Après une étude approfondie de la situation et chiffres, il ressort :

1. Que la FIAI comptant 400 000 membres purs (ens. primaire) 500 000 membres mixtes, ces derniers ne paieront que le quart de la cotisation totale alors qu'ils représentent la large majorité des membres et reçoivent les mêmes prestations.
2. Que le SNI, avec ses 200 000 membres « purs » paiera à lui seul 53 % des recettes de la FIAI, alors que la Suède et l'Angleterre et Pays de Galles n'apportent respectivement que 6000 francs et 8000 francs (SNI 56 000 francs).
3. Que la plupart des associations, considérées comme pures, comprennent des membres appartenant à l'enseignement secondaire et peuvent par conséquent, d'un jour à l'autre, décider de se reconsidérer, ce qui amènerait une diminution catastrophique des entrées financières à la FIAI.

Le BE estime dès lors qu'une nouvelle étude de cette répartition s'avère nécessaire et après des interventions vigoureuses des délégués de France, Yougoslavie et Suisse, décide qu'une commission restreinte de 3 membres sera formée et présentera une formule de répartition plus étudiée, cela sans remettre formellement en cause la part nécessaire devant revenir à la CMOPE, à la suite des décisions de Dublin (1968) et Abidjan (1969). Notons que les représentants de la FIPESCO se sont montrés beaucoup plus intransigeants et ont exigé une répartition qui leur était nettement plus favorable et que leurs exigences ont été acceptées. Que d'autre part, M. Cree, délégué d'Ecosse, qui avait été l'un des porte-parole de la majorité à Helsinki, reconnut, au BE, que s'il avait eu connaissance des chiffres et des incidences de sa position, il l'aurait probablement modifiée.

La commission financière aura pour tâche de revoir tout le problème et de présenter son rapport à une réunion extraordinaire du BE qui se tiendra en avril à Eastbourne, à la suite du congrès de la NUT (centenaire, la plupart des membres du bureau seront déjà en Grande-Bretagne comme invités). Elle est composée de MM. J. Cree, Ecosse ; R. Dernelle, SNI, France ; G. Willemin, SPR, Suisse.

Des suggestions peuvent toutefois déjà être émises quant aux méthodes de travail et aux activités de la fédération dans l'avenir :

1. Réorganiser le secrétariat de façon que celui-ci puisse fournir un travail continu et efficace, agrandir le Bureau exécutif.

La possibilité d'instituer un secrétariat permanent n'est pas retenue pour l'instant, les moyens financiers faisant défaut, cela surtout à la suite du vote d'Helsinki. Un renforcement de l'organisme directeur est unanimement approuvé, les modalités restent à étudier.

Le secrétaire général M. R. Michel annonce alors sa démission pour fin 1970. Il déclare qu'ainsi l'étude de réorganisation envisagée pourra se faire sans tenir compte des personnalités et s'en trouver facilitée. Tout en comprenant les motifs qui ont dicté sa décision (notre collègue Michel est secrétaire général depuis 1947 et a toujours fonctionné sans décharge !) le bureau le prie de surseoir à sa décision jusqu'en 1971, sa présence nous semble en effet indispensable au cours de ces années difficiles. Il le remercie de son dévouement inlassable et lui exprime sa très vive reconnaissance pour l'admirable travail qu'il a accompli jusqu'à ce jour, en lui demandant de poursuivre sa tâche une année de plus qu'il ne l'avait prévu. Nous ferons part à notre ami R. Michel des sentiments qui sont les nôtres à l'annonce de sa démission lorsqu'elle sera effective.

Finalement le BE propose de laisser au secrétariat général le soin d'étudier le problème et de faire part aux organisations intéressées de leurs propositions avant la fin du mandat que s'est fixé le secrétaire général.

D'ici là, des données financières plus certaines permettront sûrement une appréciation plus objective de la question.

2. Renforcement du BE. C'est aujourd'hui chose faite. Le congrès d'Helsinki a décidé de porter de un à deux ans la durée du mandat de chaque délégué au BE, ceci afin d'améliorer la continuité. Le nombre de membres du BE a également été légèrement augmenté, les découpages administratifs revus.

La proposition nous a été faite de porter de deux à quatre ans la teneur d'office au BE ainsi que de prévoir la nomination de personnalités présentées par le congrès et non plus par une association. Ces deux postulats furent repoussés. Il nous semblait impensable de précéder à une revision des statuts concernant la durée des mandats une année à peine après l'adoption de la nouvelle formule ; d'autre part, la seconde proposition présente des dangers indéniables : affrontement entre délégations, conflits possibles à l'intérieur de mêmes délégations. Une partie importante du BE exécutif continuant d'appuyer la proposition « Hellesr », une consultation sera faite auprès des associations membres à ce propos.

Activités futures et méthodes

La première question qui se pose est celle de l'utilité et de la fréquence des congrès de la FIAI. Un certain nombre de délégués proposent que l'AD n'ait lieu que tous les deux ans. Des conférences, stages, réunions d'études sur des sujets précis pourraient avoir lieu l'année de vacance. Après une longue discussion, le BE décide de maintenir le rythme actuel du congrès, parce qu'ils constituent l'essentiel de l'activité de la fédération et qu'ils permettent de réaliser un point important de ses buts, la confrontation internationale.

Mais chacun est d'accord pour admettre une étude générale du problème et l'envoi d'un questionnaire détaillé à toutes les organisations membres pour qu'elles puissent prendre position en connaissance de cause. (Chaque question doit être accompagnée d'un compte rendu des débats du BE la concernant.)

La deuxième, tout aussi importante, concerne les questionnaires. Le président est d'avis que souvent les réponses pourraient être extraites des rapports que les organismes gouvernementaux ou émanant des cadres tels que l'Unesco ou le BIT publient régulièrement. La presque totalité des membres du BE sont pourtant d'une opinion opposée. La nécessité d'un point de vue non officiel sur les questions traitées leur semble évidente. La consultation prévue auprès des associations tranchera. Une troisième question se pose, celle de la collaboration avec les autres organisations internationales d'enseignants. Le BE réclame que la FIAI puisse désigner en permanence un délégué auprès de ces organismes, afin de se sentir mieux écoutée. (Jusqu'ici, c'est la CMOPE qui la représente.)

II. Congrès 1970

1. Lieu

L'Israel Teachers Union a adressé à la FIAI et à la FIPESO une invitation pour que les deux congrès se tiennent simultanément en Israël. Malheureusement les circonstances ne sont guère favorables à une réunion dans ce pays. Une enquête menée par le secrétariat général de la FIAI auprès des associations nationales a montré qu'une très large majorité d'entre elles ne pouvaient envisager, pour des raisons financières surtout, d'envoyer un nombre suffisant de délégués. Malgré une intervention ferme du délégué de la SPR, en faveur de la candidature d'Israël, il fut décidé de renoncer à organiser le futur congrès dans ce pays. Sur proposition du CC SPR, la Suisse romande, probablement Genève, fut alors retenue à l'unanimité (par acclamations).

2. Thèmes

a) Programme d'activités futures de la FIAI pour les années à venir.

b) Participation des organisations d'enseignants à la fixation des traitements et des conditions de travail.

Rapporteur pour le thème *a)* : M. R. Michel, secrétaire général.

Rapporteur pour le thème *b)* : un responsable de la GEW, Allemagne.

Les deux thèmes feront l'objet d'un questionnaire envoyé à toutes les associations membres de la FIAI.

Louez votre maison pendant les vacances à des instituteurs (2000) hollandais/anglais.

Event. échangeons ou louons.

E. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Hollande.

PAS DE JEUNESSE FORTE ET SAINE
SANS LA PRATIQUE DU SPORT
ADRESSEZ-VOUS
AU
SPÉCIALISTE
Notre service de choix

éducateur

Rédacteurs responsables:
Bulletin: R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin
Educateur: J.-P. ROCHAT, direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces:
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:
SUISSE Fr. 21.– ; ÉTRANGER Fr. 25.–

Les PLÉIADES
sur Vevey vous offrent:

3 bons restaurants
3 monte-pentes
1 école de ski réputée
1 garderie d'enfants
10 km de pistes balisées et damées

Renseignements dans les gares et à la Direction du CEV, Vevey, tél. 51 29 22

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ∅ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Société pédagogique vaudoise

Le bulletin...

La pédagogie fourmille de dictons, d'axiomes et de pensées... J'en rappelle un ou une, comme vous voudrez : c'est en tapant sur un clou qu'il s'enfonce.

Voilà mon clou : je me permets de vous rappeler amicalement que tout « papier » à l'intention de la rubrique vaudoise (pour cette année les numéros impairs de l'« Educateur ») doivent me parvenir deux semaines avant la parution du journal.

Merci de nous (le personnel de l'imprimerie, les rédacteurs, le bulletinier) faciliter la tâche.

P. G.

Enquête concernant les clés de collèges

Le CC SPV a terminé son enquête. Il ressort de rapports reçus des sections que dans l'ensemble, l'accès du maître dans sa classe en dehors des heures d'école ne pose aucun problème. Cependant, les quelques cas que nous avons eu, ont été ou sont en voie d'être résolus. Il n'y aura donc pas de rapport complémentaire.

P. G.

Assemblée de l'Association vaudoise des maîtres de classes supérieures

Sous la présidence de M. P. F. Tréhan, 80 maîtres se sont réunis à Epalinges.

Après une discussion nourrie, ils ont adopté les conclusions du rapport établi par une commission mixte formée de maîtres secondaires et de maîtres primaires. Ces conclusions visent à promouvoir la création d'une véritable école moyenne qui prendrait sa place entre le collège secondaire suivi par les élèves se destinant aux études gymnasiales et universitaires, et l'école primaire avec ses futures classes à option. La fusion des classes générales et des classes supérieures est unanimement souhaitée pour mettre fin à la concurrence que se livrent ces deux enseignements lors du recrutement de leurs élèves.

Dans l'attente de cette école moyenne, ou de réformes plus profondes encore, les maîtres préconisent un certain nombre de mesures qui pourraient être rapidement prises :

— adaptation du programme aux exigences de l'Ecole de commerce ;
— extension de l'enseignement des mathématiques aux jeunes filles ;
— réduction à deux heures hebdomadaires au total de l'horaire des travaux à l'aiguille et de cuisine ;
— généralisation de l'enseignement de l'anglais ;
— leçons d'anglais, de gymnastique et de dessin données par des maîtres spéciaux, itinérants pour la campagne ;
— revalorisation matérielle : les maîtres de classes supérieures doivent bénéficier du même salaire et autres avantages que leurs collègues passés à l'enseignement secondaire avec le même brevet, et faisant pratiquement le même travail.

L'association a aussi donné son appui unanime à l'introduction de la méthode « Wir sprechen deutsch » pour l'enseignement de l'allemand, à condition que les classes à 3 années soient regroupées. Il est en effet impensable de vouloir enseigner une langue d'une manière active et vivante dans une classe qui compte 3, voire 4 divisions pour le même maître ! Il est donc demandé que le programme des classes supérieures s'étende sur 4 ans, chaque classe comprenant un, ou au maximum deux degrés.

M. Georges Panchaud, professeur à l'Université, a ensuite parlé des projets de réforme de l'école vaudoise. Les spécialistes commis à cette étude semblent ne pas vouloir, cette fois, se contenter d'une « réformette ». Mais après examen des structures scolaires des pays étrangers, de la Suède en particulier, ils envisagent pour notre canton une véritable école démocratique, sans cloisonnement étanches, et à la mesure de l'enfant. L'« Educateur » a d'ailleurs déjà eu l'occasion de présenter ces projets.

Deux membres quittent le comité de l'association : Rémy Rosset (Yvonand), arrivé au terme de son mandat et Jean-Jacques Gudel, nommé directeur du « Repuis » à Grandson.

Le nouveau comité s'est ainsi formé :

Président : Pierre-François Tréhan, 1141 Yens-sur-Morges (tél. 77 12 42) ; vice-président : Raymond Vurlod, Villeneuve ; secrétaire : Pierre Lugeon, La Sarraz (nouveau) ; secrétaire aux convocations : Jacques Vittoz, Lausanne ; caissier : Jean-Claude Oulevey, Chavornay (nouveau).

SPV - GREM **Pédagogie Freinet**

Les auxiliaires audio-visuels sont-ils des gadgets pédagogiques ?

Sous les auspices de la SPV, M. Roger Ueberschlag, chef du bureau de la recherche et de l'expérimentation pédagogique à l'Education nationale à Paris, sera notre hôte, pour répondre à une question bien actuelle :

Les auxiliaires audio-visuels sont-ils des gadgets pédagogiques ?

Cette conférence sera donnée à Lausanne,

LUNDI 2 FÉVRIER 1970, A 20 H. 15
PALAIS DE RUMINE, AUDITOIRE XV
(face au parc autos de La Riponne)

Nous convions chacun à cette conférence présentée avec bandes sonores et dias. Une discussion suivra.

Le comité du GREM

Activités manuelles au degré inférieur et école enfantine

En collaboration avec la SPV, la Société vaudoise de travail manuel scolaire organise, à la salle de couture de l'école des Figuiers, av. de Cour 141, un cours dirigé par Mme Meylan, sur les activités manuelles que l'on peut envisager dans des classes ordinaires, avec des petits. Ce cours est similaire de celui donné déjà à Crêt-Bérard, et comprend le même programme. Que celles qui n'ont pu s'inscrire se hâtent : l'inscription est limitée à 20 participantes.

Prix du cours : Fr. 25.—, fournitures comprises.

Incription par tél. (021) 25 04 32, chez Ed. Geiser, président SVTM, Tour Grise 8, 1007 Lausanne.

Le cours aura lieu les jeudis 5, 12, 19, 26 février, 5 et 12 mars de 19 à 22 heures.

P. J.-P.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Rappel AVMG

Cours de ski des relâches

Champéry, 12 au 15 février 1970.

Prix : 135 francs comprenant pension matin et soir à l'Hôtel National, abonnement libre parcours quatre jours sur toutes les installations, taxes diverses.

Leçon de ski par IS, descentes sous conduite ou ski libre.

Ce cours est ouvert à tout membre du corps enseignant.

Renseignements et inscriptions, jusqu'au 4 février dernier délai, auprès de B. Gueissaz, 27, avenue des Figuiers, Lausanne, tél. (021) 27 86 91.

Cours de ski en station à Zermatt (6 au 11 avril)

Ce cours est ouvert à tous les membres du corps enseignant. Priorité cependant aux membres AVMG.

Prix : 265 francs comprenant logement et pension à l'Hôtel Gornergrat, billet collectif Lausanne-Zermatt et retour, taxes diverses, abonnement général sur le Zermatt-Gornergrat, le Stockhorn et le Triftji.

Leçons de ski par instructeur ou descentes sous conduite ou ski libre.

Supplément de 40 francs pour les non-membres AVMG. Le nombre des places étant limité, n'attendez pas pour votre inscription !

Renseignements et inscriptions pour le 15 février auprès de Daniel Jan, 5, Général-Guisan, 1400 Yverdon.

Relâches - Ski de tourisme dans le Jura

Prix : 60 francs (vendredi 20 février au dimanche 22 février), comprenant pension à l'Hôtel de la Croix-Fédérale de Mauborget, chambres Home Bellevue, location matériel de ski de fond, frais d'instruction.

Programme

Vendredi : initiation au ski de fond (Ecole de ski de fond de Mauborget).

Samedi : ski de tourisme (sans peaux de phoques), téléski des Rasses le matin, dîner au Chasseron et descente a ski sur Mauborget (deux heures de pente douce à travers le Jura, loin des pistes encombrées).

Dimanche : excursion (sans peaux) jusqu'à Provence (12 kilomètres), marche à plat jusqu'aux Rochats (dîner), et pente légère jusqu'à Provence.

Nombre de places limité à 35 personnes. Ces trois jours sont ouverts à tout membre du corps enseignant primaire ou secondaire (conjoints bienvenus).

Renseignements et inscriptions, jusqu'au 15 février dernier délai, auprès de Daniel Jan, 5, Général-Guisan, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 59 74.

Association vaudoise des maîtres OP et TM

Dans sa séance du 10 décembre dernier, le comité s'est constitué de la manière suivante :

Président : Marletaz Jean-Paul, Les Esserts, 1067 Verschez-les-Blanc.

Secrétaire : Porret Alfred, Haldimand 19A, 1400 Yverdon.

Caissier : Rod Francis, Chablière 33, 1004 Lausanne.

Membres : Morel Paul, Saint-Georges 13, 1400 Yverdon ; Walter Paul, Grandes-Rayes 22, 1530 Payerne.

Le comité remercie vivement les collègues démissionnaires J.-R. Barbey et G. Pitton pour les travaux accomplis.

Ecole normale de Lausanne
Concours 1969
Distribution des prix

Allemand		
Külling Christiane	3 f B	1er prix
Schmid Françoise	1 m A	1er prix
Aegerter Jean-Paul	1 m A	2e prix
Chant		
Pahud Anne-Marie	2 f A	1er prix
Luginbuhl Edwige	3 f A	1er prix
Stoudmann Marlyse	4 f C	3e prix
Cinéma		
Stuber Marie-Antoinette	4 f C	2e prix
Couture		
Cicognani Marie-Claire	F	1er prix avec félicitations
Ramel Marceline	4 f A	1er prix avec félicitations
Marti Claire-Lise	F	1er prix avec félicitations
Guhl Micheline	4 f A	1er prix
Mukamusana Thérèse	F	1er prix
Rytz Liliane	4 f A	1er prix
Schucany Geneviève	F	1er prix
Allamand Marinette	3 enf	2e prix
Dutoit Jacqueline	F	2e prix
Légeret Danielle	3 enf	2e prix
Pidoux Marie-Huguette	F	3e prix
Rochat Michelle	F	3e prix
Deriaz Joceline	F	accessit
Culture chrétienne		
Wild Alain-Christian	3 g B	2e prix
Français		
Cusin Cécile	1 m C	1er prix avec félicitations
Reichenbach Michèle	3 f C	1er prix
Margot Sylvie	3 f A	2e prix
Schmid Françoise	1 m A	2e prix
Schupbach Daniel	1 m B	3e prix
Histoire		
Baechler Cécile	3 f C	1er prix avec félicitations
Fleury Jacqueline	3 f B	1er prix avec félicitations
Zimmerli Françoise	3 f A	1er prix avec félicitations
Reymond Françoise	3 f A	1er prix
Delaradeaz Christine	2 enf	2e prix
Mathématiques		
Durussel Nelly	1 m D	1er prix
Collet Claude	1 m A	2e prix
Rithner Chantal	1 enf	2e prix
Correvon Elisabeth	1 enf	3e prix
Musique		
Gesseney Dominique	1 m B	1er prix
Physique		
Durussel Claude	4 g B	1er prix
Travaux manuels		
Pellaux Daniel	1 m B	2e prix

Ecole normale de Montreux : concours 1969

Français

Mojonnier Claude, diction	1 g M	3e prix
Saugy Jean-Pierre, composition	1 g M	3e prix
Schmidlin Denis, littérature	1 g M	2e prix
Martin Fransisca, composition	1 f M	1er prix
Mogge Monika, composition	2 f M	3e prix
Cardoletti Dominique, diction	2 f M	2e prix
Wursten Gilbert, composition	2 g M	2e prix

Allemand

Saugy Edith	2 f M	1er prix
Mogge Monika	2 f M	1er prix avec félicitations

Mathématiques

Juchli Gérald	1 g M	3e prix
Meylan Anne	1 f M	2e prix
Schmid Mireille	1 f M	1er prix

Comptabilité

Mottier Guy	2 g M	3e prix
Toffel Michel	2 g M	2e prix
Saugy Edith	2 f M	2e prix
Tille Marlyse	2 f M	1er prix
Leyvraz Claire	2 f M	1er prix
Viredaz Denise	2 f M	1er prix
Sterchi Jean-Pierre	2 g M	1er prix

Guitare

Hunkeler Antoinette	2 f M	1er prix avec félicitations

Dessin artistique

Kulling Claudine	2 f M	2e prix

Travaux manuels

Pittet Nelly	2 f M	1er prix

Couture

Morier Anne-Catherine	1 f M	accessit
Groux Monique	1 f M	2e prix
Nicolier Yolande	1 f M	1er prix

Croix-Rouge suisse de la jeunesse
Cours de premiers secours

Les collègues de Vevey et environs qui désirent suivre un cours de Samaritains sont informés qu'un tel cours commencera à Vevey, le 5 février prochain. Les collègues qui auront suivi un tel cours pourront donner dans leur classe le cours de jeunes secouristes de la Croix-Rouge de la jeunesse.

S'inscrire auprès de Mme Baumgartner, présidente, chemin Vert 13, 1800 Vevey, tél. 51 68 86.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Communications du comité

Félicitations

Nos collègues Simone Rey-Bellet et Josette Fehler ont été nommées, dès janvier 1970, inspectrices dans l'enseignement enfantin. Nous les félicitons vivement de cette promotion et leur souhaitons une carrière féconde.

Commission des finances

Lors de la dernière assemblée générale, nous avons décidé la création d'une commission financière qui sera chargée de gérer les fonds de notre société. C'est M. Pascal Ducimetière qui en est responsable. Les personnes intéressées par cette commission voudront bien prendre contact avec M. Ducimetière, école de Confignon, jusqu'au 5 février.

Assemblée extraordinaire

Réservez dès maintenant votre soirée du **mardi 17 février** pour une importante assemblée générale. Des détails vous seront donnés ultérieurement.

Cycle d'orientation

A la suite de nos interventions, nous avons reçu, de M. Chavanne, l'assurance que nous serons associés directement à diverses commissions mises sur pied par le Département pour répondre à la motion Marco, notamment à celle chargée d'étudier, dès 1970, les modalités de pré-orientation et d'orientation des élèves de 11 à 15 ans.

Délégations

La prochaine séance de délégations aura lieu le mardi 3 février. Les sujets proposés par la SPG sont :

— expérimentation dans les classes ;
(La SPG souhaite avoir la possibilité de proposer et de mener en collaboration avec la DEP des expérimentations dans les classes.)
— congés pour examens universitaires ;
— où en est l'expérience « maths modernes » ?
(Nous avons demandé à entendre l'un des responsables de cette expérience.)

Les membres qui ont des suggestions, des informations à fournir peuvent s'adresser à M. Grob, tél. 41 22 77.

Assemblée générale du 16 décembre

Nous renonçons à donner un compte rendu forcément sommaire et incomplet de cette assemblée qui s'est occupée des problèmes importants de la révaluation des fonctions dans l'administration publique et de celui des maîtres de disciplines spéciales. Des informations détaillées vous parviendront prochainement.

Séance de discussion du vendredi 19 décembre

Malgré la proximité des fêtes, une quinzaine de membres étaient présents à cette réunion. Une dizaine d'autres s'étaient excusés.

Nous avons fait un large tour d'horizon des problèmes posés par la SPR et l'école romande.

1. Bureau SPR

Dès 1970, c'est la SPG qui formera le bureau SPR. Quatre candidats se sont déjà annoncés : Maspero, Marelli, Brun et Jaecklé. Ces 4 membres terminent actuellement la rédaction du rapport sur l'éducation permanente qui sera présenté au congrès SPR, en juin à La Chaux-de-Fonds. D'autres membres peuvent naturellement faire acte de candidature.

2. CIRCE

Actuellement, les associations professionnelles ne participent pas aux travaux ; tout se fait dans le cadre des commissions départementales. Mais nous devrions reçevoir prochainement une information. Par ailleurs, les modalités d'une collaboration entre la CIRCE et les associations professionnelles sont actuellement à l'étude.

3. Délégués SPR

A la suite de diverses démissions, plusieurs places de délégués SPR sont à repourvoir.

Il manque aussi des représentants genevois au GRETI (voir à ce sujet le dernier « Educateur ») ou dans diverses commissions SPR (guilde de documentation par exemple). Comme vous le constatez, la SPG a besoin que vous participiez activement à la vie de la SPR. Nous invitons donc tous les membres qui s'intéressent aux différentes activités SPR :

— bureau
— délégué
— membre d'une commission

à téléphoner : M. Grob, 41 22 77, avant le 5 février.

Le comité

Prochaine manifestation à l'aula du centre pédagogique

Vendredi 13 février à 20 h. 30 : conférence de M. Eric Schaerlig (avec projection de diapositives et d'un film) : « L'exploration spatiale, mythe ou réalité ? ».

Billets, au prix de Fr. 3.—, en vente au secrétariat des études dès le 3 février ou à l'entrée.

Lettre de M. Maurice Béguin

M. Béguin, nommé membre d'honneur de notre association lors d'une assemblée administrative d'octobre 1969, a adressé à notre président une lettre que certains connaissent déjà puisqu'elle a été lue en assemblée mais que nous publions ici à la demande de nombreux membres :

Cher président,

J'ai donc terminé la tâche que j'aimais et il a bien fallu quitter. Déchirement bien sûr, pas difficile à franchir, mais la maladie m'a aidé à passer le cap en émoussant capacité de penser et forces physiques. Actuellement je reste soumis à une discipline assez stricte et me rends deux fois par semaine à la polyclinique pour traitement.

Le recul me permet de voir les choses avec plus de sérénité.

Un jeune a repris la consigne et je me trouve à la fois marqué par la mélancolie et la reconnaissance.

Reconnaissance d'avoir pu accomplir une tâche dont l'essentiel touche à l'humain. Reconnaissance d'avoir trouvé presque toujours compréhension et appui.

Mélancolie de quitter des gens qui travaillent avec cœur, des gens auxquels on voulait apporter quelque chose de bien plus valable qu'un simple contrôle.

Mélancolie de ne plus franchir un seuil de classe pour être accueilli par des sourires d'enfants, par le visage ouvert d'un maître heureux de votre venue.

J'ai fini et je médite sur ce que je me suis efforcé d'être tout au long de mon activité.

Tout d'abord, m'étant élevé un peu dans la hiérarchie, je n'ai jamais voulu renier mes origines et je me suis tenu à la pratique de l'humilité.

C'était ainsi se convaincre que l'autorité ou le prestige naissent dans l'action et ne sont pas donnés par le titre mais par l'exemple.

C'était encore se souvenir de tous les problèmes que l'on avait dû résoudre soi-même

J'ai voulu être présent. Présent et actif. Souvent craie en main, devant le tableau noir.

Agir de cette façon plus que par des remarques. Ainsi on vous connaît mieux, on vous juge. Votre venue n'est plus un événement particulier. Le maître éprouve le sentiment que vous connaissez toujours les circonstances et que, par cela, votre jugement demeure objectif.

L'enfant lui-même prend conscience que vos louanges comme vos blâmes dépassent la simple remarque.

J'ignore ce que pense de son personnel le directeur d'une grande entreprise. J'imagine assez peu comment et à quel niveau il situe la probité, le zèle ou le savoir-faire de ses subordonnés.

Mes années d'inspectorat m'ont permis d'observer des gens qui, le plus souvent, apportent à leur activité une parfaite conscience et pratiquent en général leur métier avec bonheur.

Des gens surtout capables de dévouement et de travail gratuit.

Je ne suis pas bien sûr que dans d'autres corporations on en compte une si forte proportion relativement à l'ensemble.

Cela doit donner une orientation particulière à l'esprit qui préside au choix des moyens que l'inspecteur met en œuvre pour suivre leur activité, maintenir l'élan, estimer le rendement du travail.

Ma conviction s'est renforcée sur un fait qui me paraît essentiel : l'inspecteur, par son attitude, par son action, peut dans une très large mesure marquer un maître, quelle qu'ait été sa formation, quels que soient sa doctrine pédagogique et son tempérament.

Il peut le marquer, d'une part en entretenant la flamme qui anime tout véritable éducateur, d'autre part en le maintenant toujours conscient de sa responsabilité vis-à-vis de l'enfant et de ses parents.

C'est pourquoi, mettre au premier plan le contrôle, m'a toujours paru non seulement une erreur psychologique majeure mais encore un moyen dont l'efficacité reste douteuse.

Cela ne m'a cependant jamais incité à ne pas voir, à admettre qu'une minorité d'inconscients puisse, par son mauvais exemple, compromettre la réputation d'honnêtes gens.

Inconscience parce que l'on ne croit pas à ce que l'on fait, parce que le travail étant une peine, on le néglige, trahissant ainsi la confiance que l'on vous accorde.

Inconscience, ces manquements visibles constatés par le premier venu qui leur donne une publicité néfaste.

Dans ces cas là, j'ai toujours vu une seule façon d'agir : exercer un contrôle rigoureux, insistant, tâtillon, portant sur toute chose.

Avant de rééduquer des gens qui ont perdu le sens du devoir, il convient de leur faire bien sentir la différence que marquent des rapports basés sur la confiance ou, au contraire, sur le doute. Il m'est arrivé bien rarement d'avoir à montrer telle attitude et j'en suis heureux.

J'éprouvais alors l'impérieux besoin d'aller me retremper dans l'atmosphère d'une classe dirigée avec foi par un éducateur véritable.

J'ai toujours considéré que, jusqu'à preuve du contraire, nous devions baser nos rapports sur la confiance réciproque et tenir nos maîtres pour des gens capables d'initiative et connaissant leur métier.

Je n'ai jamais apprécié les circulaires précisant toute chose, s'adressant à tous alors qu'il aurait convenu de traiter des cas particuliers.

L'un de ces cas a pris place dans mes beaux souvenirs.

Le hasard qui présidait à ma venue voulut, qu'un jour,

je ne trouve pas un maître dans sa classe alors que les élèves avaient gagné leur place, s'occupant fort gentiment et de façon constructive.

Certaines réactions de cette petite collectivité me donnèrent à penser que l'arrivée tardive ne devait pas être un fait purement accidentel.

J'avais commencé un travail collectif depuis quelques minutes lorsque le maître parut.

Je sentis un malaise évident chez les enfants qui étaient conscients de la situation un peu délicate dans laquelle celui qu'ils aimaient bien se trouvait.

Je me gardai bien de laisser transparaître aucun sentiment particulier et poursuivis avec entrain.

Nettement, les enfants s'étaient détendus ; l'homme pris en faute aussi d'ailleurs.

A la récréation, il s'excusa.

Le village est assez éloigné mais le lendemain pourtant, j'étais là, à huit heures moins cinq très précises. J'étais sûr de ma montre, je l'avais contrôlée.

Le malheureux instituteur n'était pas encore là : il s'en fallait de 200 mètres de route et de trois minutes d'horloge. On pouvait toutefois l'aperçevoir qui marchait sans hâte excessive.

Nous avions cependant eu le temps d'entrer et de prendre place lorsqu'il arriva. Il fut accueilli par ces mots :

— Aujourd'hui, Monsieur, vous ne m'avez guère accordé de temps pour commencer notre travail !

Son inspecteur lui apprit que ses élèves l'avaient trahi. Non pas consciemment, mais simplement par la façon calme, gentille qui marquait leur entrée et l'activité méthodique qu'ils entreprenaient rapidement.

Cela ne pouvait provenir que d'une bonne et patiente éducation ou d'une habitude acquise. Au demeurant, la différence est un peu sensible.

Je bornai mon intervention à un entretien très détendu car ce maître travaillait fort bien. C'était un homme sensible et par surcroît intelligent. Il convenait de le traiter comme tel.

Il a quitté bien avant moi et dans la lettre qu'il m'adressa, je relève ceci... «Depuis que vous êtes paru, j'ai trouvé le climat qui m'a permis d'agir dans la joie et l'efficacité. Mes élèves le sentaient bien et ils savaient quelle vision commune nous avions des choses... ».

Le climat. C'est ce que je me suis efforcé de créer tout au long de mon inspectorat.

Lorsque j'y parvenais, j'obtenais tout de la part de ceux dont j'étais responsable. Je sentais que toute action, toute suggestion rencontraient un écho, incitaient au désir de mieux faire, d'approfondir, d'exploiter.

J'ai voulu accomplir ce qui me paraissait essentiel dans la vision que l'inspecteur peut se faire de sa tâche et de la forme qu'il peut lui donner dans la pratique.

Tout cela, je l'ai considéré à la lumière de l'atmosphère qui régnait au Mail d'autrefois et parce que j'ai eu la chance d'y avoir un maître, un patron, un exemple.

Aujourd'hui, les pages sont tournées. Je quitte riche de souvenirs, touché au fond du cœur par tous les témoignages que j'ai reçus. Et voici que la SPG couronne ma carrière par une marque qui, à mes yeux, est la plus belle qui se puisse concevoir. Elle est donnée par ceux qui sont constamment sur la brèche. Ceux qui savent bien que leur tâche dépasse de cent coudées un règlement, quel qu'il soit, parce qu'elle découle d'une vocation.

Cher président, je vous prie de bien vouloir dire à vos collaborateurs combien j'apprécie l'honneur qui m'a été fait.

Bien cordialement,
M. Béguin

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39*a*, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Vendredi 30 janvier 1970, à 20 h. 15,
Aula du nouveau gymnase de Neuchâtel

LES AUXILIAIRES AUDIO-VISUELS SONT-ILS DES GADGETS PÉDAGOGIQUES?

Conférence de M. Roger Ueberschlag, chef du Bureau de la recherche et de l'expérimentation pédagogiques au Ministère de l'éducation nationale, à Paris.

Cette conférence est organisée par la SPN, en collaboration avec le Groupe romand d'école moderne.

PRIÈRE DE CONSERVER CE NUMÉRO. — Il contient les rapports annuels du Comité central, de la commission pédagogique et la déclaration d'intentions du CC qui seront discutés à la prochaine assemblée générale annuelle.

Comité central. Séance du 16 janvier 1970. Présidence : Claude Zweiacker, président.

Entrevue. Après avoir entendu, lors de la dernière séance, l'exposé d'un collègue en difficulté avec ses autorités scolaires et des parents d'élèves, le Comité central a tenu, par souci d'objectivité, à prendre contact avec le directeur de l'école où enseigne ce collègue. Le Comité central n'a nullement l'intention de jouer les arbitres ; cependant, il apparaît nettement que la question des rapports entre autorités et enseignants est un des aspects primordiaux de la bonne marche de nos écoles. On sait, et le film de Cayatte l'a démontré, combien il est facile de créer autour d'un instituteur une atmosphère irrespirable de méfiance, et de rancœur. Le Comité central tient à compléter ses informations sur ce cas précis, car, à travers lui, c'est toute l'éthique de notre métier qui est en cause.

Coordination scolaire. Une modification dans la représentation de la SPN à la commission cantonale de coordination scolaire est intervenue. C'est Mme Yvonne Rollier, membre du CC qui nous représentera dans une des sous-commissions, en remplacement de Mlle Jeanneret.

Commission pédagogique. Le rapport au sujet de l'intégration des élèves étrangers a été déposé au CC. Celui-ci, après étude, le transmettra au DIP, conjointement avec le rapport de la section de Neuchâtel publié ci-après. Le CC demandera sans doute la constitution d'une commission officielle pour étudier ce problème.

Ecole normale. Avec l'accord de la direction de l'Ecole normale, une séance d'information destinée aux étudiants de dernière année sera organisée au mois de mars. But : présentation de la SPN, de ses divers organes, de son action.

Participation. Le Département de l'instruction publique a invité la SPN à présenter des délégués dans deux commissions cantonale et romande.

a) Sur le plan cantonal, étude de l'organisation et des buts de la section moderne.
b) Sur le plan romand, désignation d'un délégué à une sous-commission de la CIRCE pour l'éducation physique.

Relevons que c'est la première fois, à notre connaissance, qu'une association professionnelle est appelée à désigner un représentant des enseignants au sein de la CIRCE.

Information. Les comités des associations professionnelles ont été invitées par le DIP à se faire représenter à une séance d'information sur la coordination scolaire dans notre canton qui aura lieu le 23 février à Neuchâtel.

Protection de la nature. La SPN est invitée à se joindre à l'effort entrepris par la Société pour la protection du patrimoine neuchâtelois (société faîtière). En cette année mondiale pour la protection de la nature, il paraît en effet, que les enseignants ne peuvent rester indifférents devant les efforts entrepris pour préserver la nature et lutter contre la dégradation des conditions de vie. Le CC est favorable à cette demande, mais souhaite que cette décision soit prise par l'ensemble de la SPN, au cours d'une assemblée générale.

Pour les IMC. Le CC accorde son appui financier, par un don modeste à la fondation suisse en faveur des IMC.

Rapport annuel. Le CC adopte après quelques modifications d'ordre rédactionnel le rapport annuel préparé par le président du CC. Ce rapport, publié dans le présent numéro sera discuté lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Rendons à César... Le tableau comparatif des salaires paru dans le N° 1 nous a été communiqué par le secrétaire fédératif VPOD que nous remercions pour la mine de renseignements qu'il met à notre service.

G. B.

CONVOCATION
Assemblée générale des membres SPN non affiliés à la VPOD

MERCREDI 18 FÉVRIER, à 16 heures
Restaurant Beau-Rivage - Neuchâtel

Rapport de gestion du Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise pour 1969

Du rôle d'une SPN toujours plus agissante

L'ouvrage de plusieurs est plus grand,
et plus grand est le profit.

Hésiode

La Société pédagogique neuchâteloise est née, en 1860, de la Société cantonale de chant des instituteurs. Elle avait pour but essentiel d'entretenir parmi ses membres des relations amicales et fraternelles.

Depuis, les événements ont changé. Seule une SPN dotée de puissants accélérateurs peut parvenir à les précéder ou du moins à les suivre de très près. Admettons que si la SPN est devenue ce qu'elle est, aujourd'hui, elle le doit pour une part égale à l'appartenance de la majorité de ses membres au mouvement syndical et au travail remarquable qu'effectuent, sans se lasser, un très grand nombre de collègues conscients de l'efficacité qui doit être celle d'une association telle que la nôtre.

Après avoir traversé dans ces vingt dernières années une période de troubles graves qui l'ont même menée à un schisme, après avoir pu réunir sous son nom la quasi-totalité des membres des corps enseignant primaire et préprofessionnel, la SPN est devenue, aujourd'hui, une association forte, cohérente et unie. Grâce à ce fait, le Comité central en collaboration avec les divers organes dont il dispose, comités de sections, commissions pédagogiques, multiples commissions de travail, est apte à faire valoir partout le point de vue des enseignants que nous désignerons plus loin « point de vue SPN ». Il convient encore de savoir gré au Département de l'instruction publique de reconnaître la Société pédagogique neuchâteloise comme seul interlocuteur valable du corps enseignant primaire et préprofessionnel.

Si, pour l'école neuchâteloise, le Département de l'instruction publique assume la fonction de cœur, la SPN en est devenue un organe aussi vital : le poumon. De ce fait, la SPN est en relation fréquente avec le chef du département et ses divers services. Il ne se passe pas de mois sans qu'il y ait échange de correspondance entre le chef du département et le Comité central, sans que des représentants de notre association émettent dans l'un ou l'autre des organes du DIP le « point de vue SPN ».

Transmettre le « point de vue SPN » — qui n'est ni celui du Comité central, d'un de ses membres ou d'une commission particulière — mais l'opinion de tout le corps enseignant : telle est la pratique qui tend, de plus en plus, à s'instaurer. Pour en arriver là, la SPN a dû revoir ses méthodes de travail. L'administrateur de la SPN qui dispose sur adressographe des adresses de tous nos membres, la mise en place d'un réseau de correspondants SPN dans toutes les écoles du canton sont autant de moyens qui nous permettent, maintenant, de prendre dans un bref délai « la température » du corps enseignant sur tel ou tel sujet.

Cette conception de « gouverner » une association professionnelle est — croyons-nous — moderne ; elle n'est cependant possible que si tous les enseignants primaires et préprofessionnels se groupent dans la SPN et si le travail administratif s'effectue correctement à tous les niveaux : collègue qui remplit rapidement sa formule d'enquête et la retourne à son correspondant d'école, comités de districts ou commissions spécialisées qui coordonnent et déterminent la ou les tendances qui s'en dégagent et, enfin, Comité central qui, en tant qu'exécutif, intervient.

Si le corps enseignant tient à ne pas rester en marge d'une école remise constamment en question et qui se modifie en permanence, il convient que ses représentants soient présents au moment où les décisions se prennent.

C'est pourquoi les relations que le Comité central entretient avec le Département de l'instruction publique sont faites de collaboration, et de participation. Actuellement, la SPN est représentée dans quinze commissions officielles dont certaines ont une grande importance : commission cantonale de coordination scolaire, commission d'appréciation du travail scolaire, conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat, comité de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public, etc.

Il est hors de doute qu'actuellement l'enseignant isolé ne peut être entendu, il n'a aucun « impact ». Seule l'association professionnelle qui s'appuie sur l'ensemble peut infléchir le cours des choses.

Dans une entrevue « prise de contact » que M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, chef du département a eue le 23 octobre 1969 avec le Comité central, le chef du DIP a déclaré : « Je souhaite que les bonnes relations existant entre l'association professionnelle et le département se perpétuent. » (Extrait du procès-verbal officiel.)

Nous sommes persuadés, qu'aujourd'hui, l'enseignant ne doit plus avoir le regard limité par les quatre murs de sa

classe ornés d'affiches et de dessins. Il doit participer à la gestion de l'école tout entière et doit même faire sentir son poids dans le pays. Individualiste né, il doit comprendre qu'il n'a aucun moyen d'agir en pédagogue isolé. Il lui faut une association professionnelle forte et efficace dont l'autorité soit reconnue et qui pourra faire pression là où il le faudra et quand elle le jugera nécessaire.

A qui cet « ouvrage de plusieurs » doit-il profiter ? A la corporation des enseignants d'abord mais, au-delà d'eux surtout, aux enfants de notre canton. Voire ! La notion devient périmée. Aux enfants du Pays romand.

1. **Renseignements statistiques**

Effectif des membres actifs au 1er janvier 1969	496
Effectif des membres actifs au 1er janvier 1970	518
Démissions au cours de 1969	29
Adhésions au cours de 1969	51
Nombre de membres affiliés à la VPOD	315
Nombre de membres non affiliés à la VPOD	203
Nombre de séances du Comité central	12
Nombre de conférences des présidents	3
Entrevues avec le chef du Département de l'instruction publique	3
Entrevues avec le chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, le directeur de l'Ecole normale, le chef du Bureau cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, les inspecteurs d'écoles	4

2. **Interventions du Comité central**

A la direction du Théâtre populaire romand pour l'assurer de notre appui moral et matériel dans les spectacles pour enfants qu'il réalise.

Auprès du chef du DIP pour le remercier d'être intervenu auprès des autorités communales pour qu'il soit remis aux membres du corps enseignant un décompte détaillé relatif au calcul de leur traitement.

Auprès de la « Neuchâteloise-Assurances » pour modifier la police collective responsabilité civile. Les termes suivants sont ajoutés : « La garantie du contrat est étendue aux membres possédant une clef de classe ou de collège contre les dommages qu'ils pourraient causer à des bâtiments publics. »

Auprès du DIP pour que les expériences et recherches entreprises par des membres du corps enseignant à titre personnel ou mandatés par la SPN ne restent pas l'affaire d'initiés mais fassent l'objet d'une information générale et officialisée.

Auprès du chef du DIP pour demander une subvention de l'Etat en faveur du Congrès SPR 1970. Réponse favorable, un subside de Fr. 6000.— a été accordé.

Auprès de l'Office du film du Québec, à propos du film SPN « Quand nous étions Petits Enfants ».

Auprès du DIP pour qu'il restitue à la fonction d'inspecteur son véritable rôle d'animateur pédagogique.

Auprès du DIP pour que, dans les collèges multilatéraux, la direction de la section préprofessionnelle soit confiée à l'un de ceux qui la connaissent et s'y sont engagés : ses maîtres.

Auprès du DIP afin que soit procédé à une expérimentation de la brochure « Vitraux de surface » de nos collègues M. Nicoulin et D. Guenot.

Auprès de M. A. Ischer, après son intervention regrettable, lors des conférences officielles de printemps au sujet du livre de géographie du canton de Neuchâtel de MM. Berner et Perrin.

Au DIP, à propos du groupe de travail chargé d'étudier le problème des classes terminales.

Auprès du Comité central de la SPR pour présenter des propositions de modifications du bulletin bibliographique de l'« Educateur ».

Au DIP, pour demander de différer les conférences officielles d'automne, en raison de la défection de M. Eric Schärlig, conférencier.

3. **Relations**

Avec le Département de l'instruction publique

Ces relations sont bonnes. Nous avons vécu une année de transition. Nous avons pris congé avec regrets de M. Gaston Clottu, ancien chef du DIP qui durant ses douze ans de magistrature a toujours entretenu avec la SPN un dialogue aussi loyal que souriant.

Nous nous sommes aussi réjoui de la nomination de son successeur, M. François Jeanneret, qui d'emblée a marqué beaucoup d'intérêt pour la SPN et qui a accepté de poursuivre une politique de dialogue avec l'association professionnelle.

Au cours de cette année de transition gouvernementale, nous avons profité de nouer des relations avec tous les services du département. Nous ne voulons pas manquer de remercier ici tous les collaborateurs du DIP, toujours disposés à nous donner les renseignements que nous demandons, toujours disponibles pour la SPN.

Cela ne signifie pas, pour autant, que le point de vue de la SPN sur certaines affaires concorde avec celui du département. Il est aussi arrivé que nous nous expliquions avec franchise mais, soulignons-le, toujours avec beaucoup de compréhension de part et d'autre.

Avec les organes de la VPOD

Rappelons que le Cartel cantonal VPOD groupe les délégués des sections VPOD dont les membres dépendent de l'Etat de Neuchâtel. Ces sections sont : administration cantonale, Société des cantonniers neuchâtelois, personnel de l'Hôpital psychiatrique de Perreux, Syndicat neuchâtelois des corps enseignant secondaire, professionnel et supérieur.

En raison du passage d'une législature à une autre, sur le plan cantonal, cette année n'a pas été celle des grands problèmes. Le cartel s'est préoccupé de la compensation du renchérissement. Une intervention a été décidée en vue de relancer l'étude de la revision de la juridiction administrative.

Plus que dans d'autres secteurs des services publics, nous tenons fermement à l'établissement d'un organe de recours paritaire car nous sommes, tous, institutrices et instituteurs, exposés à des risques graves dans l'accomplissement de nos fonctions du fait de dépendre de l'Etat et des communes (commissions scolaires). Il est arrivé plus d'une fois, que l'un d'entre nous, accomplissant sa tâche, avec grande conscience, se soit trouvé exposé à des critiques de parents, reprises par des autorités locales mal informées. Dans certains cas, il arrive que ces « affaires » prennent une tournure regrettable. Le Comité central n'hésite pas à voler à la défense de ceux qui lui en font la demande, en examinant objectivement la situation. Mais il manque un organe de recours réellement paritaire. Nos efforts doivent tendre à sa réalisation.

Les contacts avec le secrétariat romand VPOD à Lausanne sont, pour l'instant, assez réduits en raison du nombre restreint de questions à traiter en commun.

Avec les associations d'enseignants secondaires

Rappelons qu'il existe dans notre canton deux associations d'enseignants du degré secondaire, le Syndicat des corps enseignant secondaire, professionnel et supérieur rattaché à la VPOD (effectif 334 membres) et l'Association indépendante des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur (effectif 75 membres). Le corps enseignant secondaire n'a pas encore une conscience très aiguë de la solidarité dans une association professionnelle, seul un enseignant sur trois est membre d'une association. La SPN n'entretient que des relations avec la première de ces deux asso-

ciations. Il a été notamment établi, cette année, en commun le tiré-à-part de « Services publics », envoyé en novembre à tous les enseignants du canton.

Avec la Société pédagogique romande

Le Comité central suit, grâce à la présence de notre collègue G. Bobillier, vice-président du Comité central SPR et bulletinier SPN, avec intérêt toute l'activité de la SPR. Une délégation du Comité central s'est rendue en mars au Pâquier (FR), sur le lieu d'implantation du futur Centre de formation continue des enseignants suisses. Ce projet commun à plusieurs associations pédagogiques de notre pays a, d'ailleurs, été évoqué lors de l'entrevue que nous avons eue avec M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, chef du DIP, le 23 octobre.

Nous avons aussi fait parvenir au Comité central SPR un projet de rénovation du Bulletin bibliographique paraissant dans l'« Educateur » établi par notre collègue Maurice Evard.

Nous nous sommes aussi particulièrement réjouis du travail de la commission des structures de la SPR, présidée par notre collègue G. Bobillier dans laquelle le Comité central est représenté par Gérald Bouquet et Claude Zweiacker. Cette commission qui a terminé son travail a établi un rapport assorti de nombreuses propositions pour une rénovation totale de la SPR. Signalons que cette commission a largement contribué à l'affiliation des Sociétés pédagogiques fribourgeoise et valaisanne dans la SPR : un fait hautement bénéfique pour tous les enseignants romands.

Avec les organes de la SPN

Le Comité central a mis en route, cette année, la commission du prix pédagogique SPN, la commission des statuts SPN, la commission chargée d'étudier les possibilités de l'affiliation des jardinières d'enfants à la SPN, la commission chargée d'établir un dossier de projets de courses d'écoles ainsi que la commission du point global sur la réforme de l'enseignement. Rappelons encore qu'un groupe de travail « Mathématiques modernes au degré inférieur » créé l'an passé se réunit aussi.

Les travaux de toutes ces commissions sont en cours et nous ne manquerons pas de publier les rapports qui nous seront transmis et de les faire parvenir plus loin, si nécessaire.

Nous n'insisterons pas sur le travail de la commission pédagogique puisqu'elle publie un rapport séparé du nôtre. Cependant nous voulons souligner les rapports étroits qui existent entre le Comité central et sa commission pédagogique qui est devenue, en quelque sorte, un organe de toute importance dans la Société pédagogique neuchâteloise. Nous ne pouvons que nous féliciter de son travail.

Nous entretenons aussi des relations fréquentes avec la Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique, sous-section de la SPN. Nous nous réjouissons de constater que les cours qu'elle organise rencontrent la faveur du corps enseignant. C'est un signe évident de l'intérêt que tous les pédagogues marquent pour la formation permanente. Nous sommes toujours prêts à apporter notre appui total à la Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique.

4. **Information et propagande**

Le Comité central a poursuivi et amélioré l'information continue s'exerçant entre lui-même et les comités de sections.

En collaboration avec les comités de district, nous avons, en 1969, principalement porté notre effort sur la propagande auprès des collègues non affiliés à la SPN. Nous avons enregistré 51 admissions. Nous aurions espéré dépasser ce chiffre.

Cette campagne de propagande se poursuivra en 1970. Dans ce domaine, le souci de recrutement ne devrait pas être seulement celui du Comité central et des comités de sections mais de tout membre de la SPN. Le contact personnel est plus convaincant qu'une lettre. Nous répéterons inlassablement que c'est de notre représentativité que dépend notre efficacité. Qu'on se le dise !

5. **Culture et loisirs**

Le Comité central salue toujours avec satisfaction toutes les initiatives dans le domaine des loisirs. Quant à nous, nous avons invité le corps enseignant à participer à la conférence de Mlle P. Quarante mise sur pied en collaboration avec le Groupe romand d'école moderne au mois de janvier 1969 sur le thème « Y a-t-il un art enfantin ? ». Nous tenons aussi à remercier le collègue Willy Guyot qui organise avec succès les voyages de printemps et d'automne qui contribuent à ouvrir les horizons du corps enseignant.

Comité central SPN.

Rapport de gestion de la commission pédagogique

Le 8 janvier 1969

Durant l'année écoulée, la CP s'est réunie six fois pour examiner les problèmes que lui a posés le CC, à savoir :

1. Assurer la continuité de l'enseignement entre la 5e année primaire et la 1re MP.
2. Examen et prise de position au sujet de l'ouvrage « Vitraux de surfaces » de MM. D. Guénot et M. Nicoulin.
3. Etude du problème posé par les examens de connaissances et d'information de 5e année primaire et de 1re MP.
4. Etude du problème de l'intégration des élèves étrangers dans nos classes.

Point 1

Après avoir examiné le problème de la grammaire française, la CP a fait parvenir au corps enseignant intéressé une formule d'enquête concernant les mathématiques. Les rapports qu'elle a fait à ce sujet au CC ont été transmis au chef du DIP et publiés in-extenso dans l'« Educateur » No 28.

Point 2

Après examen de cet ouvrage, la CP est arrivée à la conclusion qu'il serait un complément fort utile pour l'étude des surfaces dans les classes de 1re MP et dans les classes terminales En conséquence, elle a proposé au CC de demander au DIP d'expérimenter ces brochures dans un certain nombre de classes du canton. Au terme de cette expérimentation et au vu des rapports du corps enseignant, le DIP pourrait alors envisager l'introduction de ces brochures dans l'ensemble des classes du canton. Parallèlement à cette expérimentation, il s'agirait encore de demander que tous les collègues à la tête d'une classe de 1re MP ou d'une classe terminale les reçoivent à titre personnel.

Point 3

La CP a fait une analyse détaillée du contenu des épreuves de connaissances et d'information de 5e année primaire et de 1re MP de 1964 à 1968. Les rapports qu'elle a établi à ce sujet ont été transmis au CC puis au chef du DIP et publiés in-extenso dans l'« Educateur » No 34.

Une première entrevue a eu lieu entre les responsables de l'orientation scolaire du DIP et la commission pédagogique. Une commission composée de représentants du DIP et de la CP a été constituée pour examiner le problème de la répartition des matières du programme pour ces épreuves.

Point 4

Par l'examen de statistiques scolaires et enquêtes, la CP a cherché à analyser la situation actuelle et a proposé les moyens d'y remédier. Elle vient de faire parvenir au CC un rapport à ce sujet.

En plus de cela, la CP a encore suivi avec intérêt les travaux de la commission d'appréciation du travail scolaire.

SPN/CC

Déclaration d'intentions pour 1970

En préambule de notre rapport de gestion, nous avons fait part de notre manière de diriger notre association.

Nous avons des intentions à « court terme » et à « long terme ».

En toute circonstance, nous devons nous imprégner des buts de la SPN :

- *développer l'instruction publique ;*
- *faire progresser l'école populaire ;*
- *assurer la prospérité des œuvres de protection de l'enfance ;*
- *perfectionner les aptitudes professionnelles de nos membres ;*
- *assurer la défense de notre profession sur les plans moral et matériel ;*
- *défendre nos membres en cas d'attaques injustifiées ;*
- *entraider ceux qui ont besoin de la SPN.*

A court terme, nous nous engageons à :

- *administrer la SPN, à veiller au bon fonctionnement de tous ses organes, à répondre dans les plus brefs délais à la vaste correspondance qui nous attend presque quotidiennement ;*
- *augmenter notre « potentiel » de membres. L'effort de recrutement consenti en 1969 ne doit pas être relâché. Ce n'est que le début d'un combat que nous n'abandonnerons pas et que nous mènerons avec la collaboration des comités de section ;*
- *à maintenir et à améliorer les relations que nous entretenons, avec tous ceux qui sont les partenaires de l'école : autorités, associations professionnelles faîtières ou parallèles, associations spécialisées ;*
- *être présents, toujours et partout.*

A long terme, nous tenterons :

- *de faire des enseignants romands un réel groupe de pression ;*
- *de trouver des solutions au « malaise » de la profession enseignante, à la lente mais sûre dévalorisation de la profession, sans possibilités de promotion, sans prestige social. Il est temps de définir des « responsabilités pédagogiques » dans le métier ;*
- *à contribuer à la mise sur pied d'une Ecole romande répondant aux aspirations du corps enseignant, une école romande qui ne soit pas un compromis mais une véritable école nouvelle ;*
- *à défendre l'enfant, de plus en plus malheureux dans une société en lente dégradation. Plus que jamais, il a besoin de nous.*

Enfin, l'unité de la SPN restera toujours un de nos soucis majeurs.

Section de Neuchâtel

Enquête dans les classes primaires

A la suite d'une demande des collègues participant à l'assemblée du 12 novembre 1969, nous avons procédé à une enquête dans toutes les classes primaires du district en vue de connaître leur effectif et leur composition. En voici les principaux résultats :

Neuchâtel-Ville : participation 90 %.

Effectifs trop chargés en 1re, 4e et 5e. Elèves susceptibles d'entrer dans une classe d'accueil : 61 (3,25 %). Elèves susceptibles d'entrer en classe de dévelop : 66 (3,6 %). Elèves plus ou moins assimilés : 294 (15 %).

District : participation environ 60 % (Marin, Lignières, Engeset Thielle-Wawre n'ont pas répondu).

Effectifs très variables, 6 classes au-dessus de 26 élèves. Elèves susceptibles d'entrer en classe d'accueil : 22 (4,5 %). Elèves susceptibles d'entrer en classe de dévelop. : 25 (5 %). Elèves plus ou moins assimilés : 61 (13 %)

En outre, une faible majorité des collègues estiment que le passage de 3e en 4e année pose des problèmes d'adaptation aux élèves, problèmes dus aux changements de titulaire (maîtresse-maître) et à des niveaux d'exigences différents.

Au vu de ces résultats, nous avons soumis ces différents problèmes à la direction des Ecoles de Neuchâtel et nous avons prié le Comité central SPN de leur donner la suite qu'il jugeait nécessaire.

Pour le comité :
F. Bourquin

Hommage à une pédagogue émérite

La SPN s'associe de tout cœur à l'hommage rendu par ses collègues du Vauseyon à Mlle Lily Vuille, pour ses 40 ans d'enseignement. Nous ne saurions mieux le faire qu'en publiant in extenso les paroles qu'a prononcées P. von Allmen au cours de la modeste cérémonie.

Neuchâtel, le 19 décembre 1969

Mademoiselle Lily Vuille, notre collègue,
Mademoiselle,
Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs,

Rimbaud a dit dans un de ses poèmes inattendus, en prose, sous forme de phrases « J'ai tendu des cordes de clocher à clocher ; des guirlandes de fenêtre à fenêtre ; des chaînes d'or d'étoile à étoile, et je danse ».

Cette sensation d'aisance, de quasi divine présence au monde, à ce monde et au monde cosmique que révèle le poète peut sembler une entrée en matière bien peu orthodoxe pour célébrer une institutrice qui fête quarante ans de services dévoués, voués tout entiers à sa seule et vaste préoccupation : le bonheur de ses élèves ; j'allais dire de ses enfants, puisque j'éprouve le sentiment assez merveilleux, selon lequel un de mes fils se trouvant être l'heureux passager de la volée de Mlle Vuille, selon lequel il m'est apparu que l'on est l'élève de notre collègue, presque son enfant

Non pas qu'il se trouve en moi une sensation de frustration ! Mais au contraire, je crois en cela interpréter un sentiment commun à beaucoup de parents, il se trouve que mon fils a deux familles, et qu'il en résulte un enrichissement réel.

Vous êtes, Mlle Vuille, très moderne, parce que votre cœur est aussi jeune qu'aux premiers jours de votre enseignement. Je ne peux imaginer que vous étiez autre autrefois. Pour moi, et pour mes collègues de Vauseyon, vous appartenez à ceux pour qui l'enseignement est don de soi total. Si l'Etat qui vous paie à l'heure venait à faire une impossible enquête sur tout ce que vous faites en plus de ce qu'il vous est demandé, il y aurait une belle facture à payer. Mais de cela vous vous moquez bien, l'essentiel étant ailleurs, votre vérité étant loin des chemins matériels.

Vous avez dit une fois, au cours de nos entretiens à bâtons rompus de 10 heures, chaque matin : « A Vauseyon, je me suis senti une seconde jeunesse ». Comme vous vivez avec nous, et nous avec vous, nous avons tous ressenti cette petite phrase avec une joie indicible. Quel bonheur de savoir que nos proches, nos collaborateurs immédiats sont heureux, pleinement, tout près ; c'en était presque déconcertant...

L'ultime explication orphique du monde, pour le poète, c'est la libération par la poésie, par l'acte poétique qui transcende le monde immédiat. Pour vous, le sens de votre vie, vous l'avez donné à chaque heure de votre classe. Vous avez libéré beaucoup d'enfants en leur montrant par l'exemple le domaine des valeurs profondes de la vie.

Car vous êtes attachée à des idées, ou à des concepts pré-

cis et que vous avez vécus, que vous vivez. Votre pédagogie n'est pas empruntée aux livres, à l'empirisme ; elle témoigne d'une sûre intuition complétée d'un savoir et d'un savoir-faire enthousiasmants.

A l'heure où le monde est bouleversé par des problèmes éthiques, où l'homme se lance à la conquête de l'univers alors que le problème même de sa vie demeure entier, touffu, inextricable, vous, dans l'admirable humilité de votre vocation, vous continuez, et vous continuerez à œuvrer en profondeur, avec votre cœur, vos mains.

Car vos élèves vous admirent, mais pas comme on admire superficiellement une vedette (je sens que ce mot est malvenu dans la propreté de cette réunion), ils vous admirent et vous aiment.

Ce dernier mot pour vos élèves est tout neuf, tout propre, tout frais. Il est l'image de votre confiance en l'homme, en l'école, dont la voie difficile au milieu des obstacles, à vous, apparaît toujours aussi neuve, propre, fraîche. Vous êtes un exemple.

Je ne vous ai jamais entendu vous plaindre de vos élèves. Vos élèves vous sont aussi « naturels » que votre présence au monde. Rimbaud dansait entre les étoiles, il incarne le suprême danseur dans le même sens où Nietzsche l'évoquait, vous, dans l'exiguë place que se trouve être une classe d'école, vous rayonnez bien au-delà, car vous avez été en toute chose égale à vous-même, et fidèle avec vous-même. C'est la plus belle fleur que nous vous puissions offrir.

Pierre von Allmen et vos collègues de Vauseyon.

jura bernois

Revalorisation de l'école et perfectionnement

UN PROJET DE FORMATION CONTINUE SERA PROCHAINEMENT SOUMIS AU CORPS ENSEIGNANT JURASSIEN ET BIENNOIS

La promotion de l'école secondaire au rang d'école populaire, consécutive à la gratuité des études progymnasiales, a incontestablement fait perdre à l'école primaire l'importance qu'on lui accordait jusqu'alors. Dans les centres urbains, elle est même souvent devenue, dès le degré supérieur, l'école des « restés pour compte ». Et pourtant nul n'a jamais nié le rôle primordial et formateur qu'elle a tenu et qu'elle continuera à tenir dans les années à venir. Pour pallier cet inconvénient, on a entrepris depuis quelques années une opération de revalorisation qui s'est traduit par l'application de diverses mesures en vue d'atteindre cet objectif. L'introduction de l'enseignement des branches à option, à l'intention des élèves spécialement doués, fut un premier pas important. Le plan d'études — qui est dans une phase d'essai jusqu'en 1973 — a été entièrement remanié. Sur le plan matériel, de nouveaux bâtiments, adaptés aux exigences de notre époque, sont sortis de terre. L'équipement des classes en matériel didactique et en moyens audio-visuels s'est généralisé. Les traitements du personnel enseignant ont subi plusieurs ajustements pour que la profession demeure compétitive avec les carrières techniques.

L'ÉCOLE A L'IMAGE DE SES MAITRES

Cependant, chacun est conscient qu'une véritable revalorisation de l'enseignement primaire passe par le chemin d'une solide formation professionnelle et par celui du perfectionnement continu, tant il est vrai qu'une classe vaudra toujours ce que le maître vaut.

On a compris cette évidence aussi bien du côté des enseignants que du côté des autorités. Les cours normaux suisses de recyclage qui sont facultatifs ont vu la participation passer en quelques années de 200 à 2000 enseignants. Il est à noter que ces cours ont lieu durant les vacances de juillet. Dans le Jura, certains cours facultatifs ont dû être dédoublés. Une nouvelle loi sur la formation professionnelle du corps enseignant a été promulguée en 1966. On sait que cette loi — rejetée dans le Jura — contenait une malheureuse disposition qui instituait une sorte de vicariat d'une durée de deux ans, si bien que le brevet n'aurait été délivré que six ans après l'entrée à l'Ecole normale et non au terme des études, ce qui aurait placé la profession d'enseignant dans une situation d'exception par rapport à tous les autres métiers. Constatant que l'application de cette loi se heurterait à des difficultés insurmontables, le peuple l'a modifiée en octobre dernier, avant même qu'elle ait été appliquée. On revient au système actuel en y introduisant cependant une innovation sibylline à première vue, mais qui revêtira une très grande importance. En effet, l'article 23*bis* de la modification votée le 26 octobre 1969 prévoit que l'Etat favorise et soutient le perfectionnement du corps enseignant à tous les degrés et que le Grand Conseil réglera par voie de décret, le perfectionnement, son organisation et sa mise en œuvre. Une base légale à la formation continue était ainsi créée.

COERCITION OU LIBÉRALISME ?

Une commission extraparlementaire nommée par la Direction de l'instruction publique (DIP) et présidée par M. *Klötzli*, inspecteur scolaire, s'est mise au travail en vue d'établir un projet de décret à l'intention du Grand Conseil.

Cette commission comprend 14 membres : 5 inspecteurs scolaires, 3 directeurs d'Ecoles normales, 3 délégués de la Société des enseignants bernois (SEB) et 3 membres du Grand Conseil. Le Jura est représenté par M. *Maurice Pétermann*, inspecteur scolaire et par M. *Enoc Delaplace*, député. Les représentants biennois sont MM. *Suter*, directeur de l'Ecole normale et *André Schwab*, instituteur, délégué de la SEB. Les mandataires de la SEB qui ont été consultés jusqu'à ce jour craignent que la commission *Klötzli*, où les représentants du gouvernement sont en majorité, n'exerce une action coercitive dans son projet de décret et que finalement le législateur, qui a aboli sans gaieté de cœur le système du vicariat, ne trouve dans la forme que revêtira le nouveau décret, un moyen de pression et de contrainte qui irait à l'encontre du but recherché. L'article 23*bis* de la loi stipule que la DIP peut déclarer obligatoires certains cours de perfectionnement. Pour les enseignants, l'inconnue réside dans l'interprétation qui sera faite de cette obligation.

La SEB, qui demande que le décret ne postule pas le monopole de la contrainte sur le libre consentement, pourrait cependant accepter que la DIP ou un inspecteur confie l'organisation d'un cours à une section ou association régionale, tout en le déclarant obligatoire. Mais les comités et associations d'enseignants consultés à ce jour revendiquent l'honneur et la tâche d'être les responsables premiers de leur propre perfectionnement. C'est la raison pour laquelle le comité cantonal SEB, représentant les 7000 enseignants du canton, a mis sur pied un projet ainsi qu'un règlement de perfectionnement dans lesquels il se déclare être un partisan résolu d'une solution libérale. L'enseignant, dans sa grande majorité, se sent responsable de son perfectionnement professionnel et consentira librement les efforts que ce perfec-

tionnement exige si au lieu d'utiliser le système de « l'ordre de marche », on peut appliquer un programme de recyclage souple et varié.

NE PAS PERDRE DE TEMPS

Le décret sur le perfectionnement et la formation continue sera probablement traité par le Grand Conseil dans sa session de novembre prochain. Une assemblée des délégués de la SEB qui devra prendre position sur cet objet aura lieu le 4 mars prochain à Berne. Le samedi 31 janvier, le comité de la Société pédagogique jurassienne (SPJ) et les présidents des sept sections jurassiennes de la SPJ se réuniront à Moutier pour étudier en détail les divers projets et règlements. Les assemblées synodales de printemps, qui se tiennent généralement en mars, seront avancées au mois de février pour que chaque enseignant jurassien soit informé et puisse se prononcer avant le 4 mars. Les décisions prises lors des synodes lieront les délégués qui participeront à l'assemblée de Berne. A l'issue des diverses consultations et assemblées, la SEB connaîtra la position de la totalité de ses 7000 membres à l'égard de la formation continue et pourra de ce fait agir en conséquence.

Souhaitons que les discussions et les décisions qui seront prises cette année conduisent à une solution démocratique qui tienne compte aussi bien des intérêts de l'école que de ceux du corps enseignant tout entier.

Fr. E.

Dans nos sections

Synode des enseignants de la vallée de Delémont

L'assemblée synodale des enseignants du district de Delémont s'est déroulée le mercredi 19 novembre 1969 à la salle des Assises de l'Hôtel de Ville du chef-lieu.

C'est près de 150 membres, parmi lesquels MM. *M. Pétermann*, inspecteur scolaire, et *J.-A. Tschoumy*, directeur de l'Ecole normale, qui étaient réunis sous la présidence de M. *J. Sommer*. Celui-ci ouvrit la séance à 9 h. 45. Il adressa des remerciements à M. *G. Rais*, président démissionnaire qui s'est retiré de ses fonctions pour raisons professionnelles, ainsi qu'à la Municipalité de Delémont pour avoir mis gracieusement à notre disposition la salle des Assises. Se sont excusés, MM. *J. Schaffer, A. Etienne*, Mmes *Bindit, Tschoumy*, Mlle *Grün*. L'ordre du jour fut accepté sans autre. Après la lecture du procès-verbal par la secrétaire, M. *Sommer* présenta le rapport d'activité de la section qui portait spécialement sur la création et l'activité des groupes de travail école et la vie. Le président félicita M. *Michel Girardin*, maître d'application qui a été élu à la commission de surveillance de l'Institut romand de recherches et documentation pédagogiques. Pour le congrès de la Société pédagogique romande de 1970, MM. *G. Rais, A. Hof, J. Sommer* représenteront le Jura dans la préparation du thème retenu soit « la formation continue ». Rapportant sur l'assemblée des délégués de la Société cantonale, M. *L. Bourquard* parla du home des étudiants à Berne qui abrite 13 Jurassiens sur 70 locataires, de l'aide apportée aux pays en voie de développement (action Nyafouarou), et du projet d'un centre de perfectionnement au Pâquier. L'assemblée des délégués de la SPR s'est réunie pour ratifier l'entrée de Fribourg dans la société.

Ecole et la vie

M. Pierre Jelmi, **Bassecourt, présenta une intéressante information sur le travail accompli au sein du groupe de travail « l'école et la vie » degré supérieur. Plusieurs enseignants se sont réunis régulièrement et sont arrivés à la conclusion que le plan d'étude actuel n'est plus valable. Il ne doit pas être réformé, mais refait. Il devrait prévoir la fin des acquisitions scolaires en 8e année et une orientation à la préparation préprofessionnelle en 9e année. Des notions devraient être données sur le cinéma, la télévision ; une initiation sexuelle devrait être présentée et diverses techniques abordées, telle la dactylographie. L'enseignement de l'allemand ne devrait plus se donner autrement que par les moyens audio-visuels. En histoire et en géographie, on ne devrait pas se borner à donner des connaissances encyclopédiques, mais permettre de comprendre le présent en fonction du passé. En ce qui concerne la rédaction, une méthode est actuellement en expérimentation, et sera présentée ultérieurement. Chaleureusement applaudi, M.** Jelmi **fut suivi de M.** D. Sauvain **et de Mme** Philippe, **qui rapportèrent successivement sur les travaux accomplis dans les groupes de travail des degrés moyen et inférieur. Dans ce dernier, notons le cours pratique sur l'emploi du matériel Cuisenaire pour le calcul, qui fut suivi par 20 institutrices. Mlle** F. Chèvre, **responsable des trois groupes ayant quitté l'enseignement, c'est M.** P. Jelmi **qui lui succédera.**

Quant au programme d'activité de la section, il prévoit la collaboration de la section aux groupes de travail et à la Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement (CIRCE).

Votations

L'assemblée vota ensuite à quatre reprises sur diverses modifications des statuts de la société. A l'unanimité, elle accepta de changer le nom SIB (Société des instituteurs bernois) en SEB (Société des enseignants bernois). A une forte majorité, elle accepta que les buts de la société soient également l'administration d'œuvres sociales pour ses membres, que le mandat des membres des comités soit porté de quatre à six ans, toute démission pouvant être acceptée après deux ans, et qu'une représentation équitable des catégories de membres soit faite au sein des comités et des commissions.

Mutations

L'assemblée observa un moment de silence pour trois de ses membres décédés, Mmes *Guéniat*, ancienne maîtresse d'application, Delémont, *Amélie Surdez*, Bassecourt, et M. *L. Reiser*, Soyhières. Elle admit dans la section 21 nouveaux membres, enregistra une mise à la retraite et 12 démissions. Elle rendit hommage à M. et Mme *Bernard Cuenat* de Montsevelier pour leurs quarante années d'enseignement, et à Mmes *Marie Gerber*, Soyhières, *Marguerite Mamie*, Delémont, et à MM. *Georges Terrier* et *Jean-Paul Pellaton*, Delémont, pour vingt-cinq ans d'activité. La section compte actuellement 204 membres et 26 retraités.

Pour remplacer M. *G. Rais* au comité, l'assemblée élit M. *D. Sauvain*, Delémont, qui fonctionnera comme caissier. Elle désigna MM. *Michel Girardin* et *François Surdez*, Delémont, pour les représenter à la commission SPJ pour la mise en application des thèses du congrès de Moutier (rapport *Girardin*).

Dans les divers, le président recommanda l'exposition de matériel offert par l'UNESCO, et préparée dans le hall du Cinéma Lido par M. *Wagner*, professeur à l'Ecole normale. M. *François Joset*, instituteur retraité, 13, rue du Stand, à Delémont, adressa un appel à ses collègues afin qu'ils lui fassent parvenir des anciens livres de lecture et de calcul de 1re et 2e années. Ils sont destinés à sa fille, ancienne institutrice et aujourd'hui religieuse au Togo. Sur proposition de M. *Petermann*, inspecteur scolaire, la section versera une somme de 100 francs pour l'envoi de ce matériel d'enseignement.

La séance fut levée à 11 h. 15, et une trentaine de membres se retrouvèrent au Restaurant Central à Delémont pour le repas pris en commun.

Synode des enseignants de la section de Moutier, le 19 novembre 1969

Président : M. Pierre Chausse.
Participants : 95 membres.

I. ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE

1. **Bienvenue**

C'est avec joie que, officiellement et pour la première fois, M. Chausse salue notre nouvel inspecteur, M. Maurice Péquignot. Ses souhaits de bienvenue s'adressent également aux autorités religieuses, communales et scolaires de Courrendlin, localité qui accueille les enseignants prévôtois.

2. **Procès-verbal**

Le procès-verbal du synode de Crémines est accepté sans remarques.

3. **Mutations**

Les collègues suivants sont admis :

Institutrices : Mlles Colette Fleury, Moutier ; Christine Gut, Crémines ; Claire-Lise Kummer, Tavannes ; Marguerite Lerch, Bévilard ; Liliane Zehnder, Saules, Simone Annoni.

Maîtresse d'ouvrages : Mlle Marie-Louise Girod, Moutier.

Maîtresses ménagères : Mlles Marie-Claude Bassin, Courrendlin ; Yvette Châtelain, Moutier ; Claire Meusy, Malleray-Bévilard ; Janine Sprunger, Malleray.

Instituteurs : MM. Heinz Abplanalp, Elay ; Otto Baertschi, Perrefitte ; Francis Baour, Moutier ; Gérard Paratte, Les Genevez ; Ami Raetz, Souboz ; Maurice Riard, Sorvilier ; Fredy Sacchi, Reconvilier ; Jean-Pierre Widmer, Malleray ; Louis Willemin, Moutier.

Maître à l'école professionnelle : M. Claude Gassmann, Tavannes.

Les collègues suivants ont démissionné :

Mmes, Mlles, MM. Denise Ermatinger, Reconvilier ; Jacqueline Méthaux, Courrendlin ; J. Rebetez, Châtillon ; Marcelle Wössner, Moutier ; Pierre Reusser, Bévilard.

Le collègue René Lutz, Tavannes, est admis à la retraite.

M. Walther Wahli, Moutier, continue ses études.

M. Jung de Court reste membre de la section, mais quitte l'enseignement.

Transferts : MM. Denis Franc, Rossemaison, reste dans la section de Delémont ; J.-P. Aellen passe de Courtelary à Moutier.

4. **Rapport de M. M. Rychner, secrétaire central**

Une revalorisation de la profession se fait sentir. On étudie des remaniements assez substantiels.

Les froebeliennes peuvent faire partie de l'association, si elles ont le brevet bernois.

Pour répondre à M. Bernard Roten, maître secondaire, M. Rychner explique le principe des allocations d'ancienneté. Les collègues, ou mieux la section SEB, devraient demander aux communes de faire, vis-à-vis du corps enseignant le même geste que fait l'Etat.

M. Jean Christe, appuyé par toute l'assemblée, aimerait qu'on examine l'âge de la mise à la retraite.

M. Francis Baour demande qu'on étudie le problème financier du jeune maître qui fait une école de recrues ou une école d'officiers.

5. **Votation générale : modifications des statuts SEB**

Les quatre points suivants ont été acceptés par l'assemblée:

a) Nom de la société (Société des enseignants bernois, SEB).
b) Art. 1, litt. m, institution et administration d'œuvres sociales.
c) Art. 16, durée des fonctions des membres de comités et commissions.
d) Art. 22, composition des comités de sections, représentation plus équitable.

6. **Rapport du président**

La section jurassienne de la Fédération romande des consommatrices nous propose, pour notre prochain synode, un exposé de Mme Monod, qui étudierait le problème de l'enfant consommateur.

7. **Présentation des comptes**

Ceux-ci ont été vérifiés par MM. R. Leuenberger et M. Girod. Décharge est donnée à Mlle Francine Mérillat, caissière, pour ses comptes parfaitement en ordre. Mlle Mérillat prie certains membres d'être plus ponctuels dans leurs versements.

8. **Création d'une commission SPJ pour l'étude des thèses 7 et 10 du Congrès de Moutier**

M. Samuel Wahli représentera les collègues primaires, et M. Jürg Gerber, les collègues secondaires.

9. **Divers et imprévu**

M. Samuel Wahli nous oriente sur le problème de l'école et la vie. Un groupe de travail s'est constitué.

M. Maurice Péquignot, inspecteur, insiste pour que les formules officielles soient remplies avec exactitude.

M. Girod, inspecteur de gymnastique, nous demande de nous intéresser aux cours offerts.

II. ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE LA CAISSE D'ASSURANCE

M. Wüst et M. Péquignot, inspecteurs, nous donnent des précisions sur la composition du comité et son travail. M. Wüst aimerait que nous ayons un représentant des vétérans.

En remplacement de M. Prêtre, démissionnaire, M. Jean Christe de Courrendlin est nommé président de section.

III. EXPOSÉ AVEC CLICHÉS DE M. ALAIN SAUNIER

Plein de vie, de science et d'intérêt fut l'exposé de M. Saunier sur l'ornithologie de terrain, exposé rehaussé de merveilleux clichés pris par le conférencier lui-même, au prix de quelle patience, nous le pressentons.

IV. DINER A L'HOTEL DE LA COURONNE

Plus de 60 participants se retrouvaient à l'Hôtel de la Couronne pour y prendre leur repas dans une belle ambiance d'amitié. M. Farine, président de la commission de l'école secondaire de Courrendlin, nous offrit, au nom de la Municipalité, une petite délicatesse fort appréciée de chacun.

Séance d'informations

M. le pasteur Nussbaum, s'adressa, au nom des autorités ecclésiastiques, à l'assistance, se plaisant à relever qu'un même esprit humain anime les deux professions, dans une société de plus en plus matérialiste, productrice, tributaire de la machine, impersonnelle.

V. DÉBAT PÉDAGOGIQUE A DELÉMONT

La section de Delémont avait invité officiellement celle de Moutier à une séance d'information et à un grand débat traitant de la coordination sur le plan suisse et romand.

Attitude jurassienne à l'égard de la coordination scolaire

En date du 19 novembre 1969, plus de 500 enseignants jurassiens et biennois, réunis en grand débat pédagogique à Delémont :

— **affirment** leur désir de participer aux efforts d'harmonisation ;
— **regrettent** la décision prise par la commission parlementaire de rejeter le projet présenté par le gouvernement d'une loi et de deux décrets relatifs à la coordination scolaire intercantonale ;
— **craignent** que ce rejet du projet gouvernemental n'astreigne le Jura à voir, en 1972, la coordination romande se

faire sans lui, ce qui placerait les enseignants jurassiens et l'école jurassienne dans un isolement dramatique ;

— **affirment** que la coordination suisse n'est à réaliser que par l'harmonisation préalable des organisations scolaires des régions — de la Suisse romande dans le cas particulier — faute de quoi ce n'est plus de coordination qu'il s'agira, ni de concertation, mais d'unification ;

— **demandent** à la Direction de l'instruction publique l'autorisation de poursuivre les travaux au sein du CIRCE ;

— **demandent** à la Direction de l'instruction publique, pour 1972, de mettre en vigueur son projet de loi et de décrets relatifs à la coordination scolaire intercantonale pour la partie de langue française du canton de Berne au moins.

Ces décisions ont été prises par plus de 500 voix contre 8. Elles appellent les commentaires suivants :

1. La partie de langue française du canton de Berne désire une harmonisation des structures scolaires en Suisse romande. Cet avis était défendu en 1962 déjà, au congrès de Bienne dont l'objet d'étude fut : « Vers une école romande ». Depuis deux ans, le Jura participe à l'élaboration de programmes d'enseignement romands au sein du CIRCE, soit la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire. Plus de 14 commissions sont au travail, au rythme d'une séance par mois. Tous ces efforts ont un objectif : 1972. En effet, notre travail est parti des préalables relatifs au début de l'année scolaire en automne, à l'âge des élèves et à la durée de la scolarité, tous préalables à réaliser en 1972. **Il n'est pas question pour nous de différer ces préalables, faute de quoi la Suisse romande coordonnera sans nous.** Cette situation serait péniblement ressentie par les enseignants et la population.

2. Que des collègues de l'ancien canton pensent que le printemps soit plus indiqué que l'automne pour le début de l'année scolaire incite à penser que le problème ainsi posé est mal posé. Le problème n'est pas de savoir si le printemps convient mieux que l'automne. Il importe que tout le monde commence l'année scolaire en même temps. **Or, le monde entier commence en automne !** Pour les enseignants réunis à Delémont, le début de l'année scolaire en automne est une donnée acquise qui n'est plus à remettre en question. Si elle l'était, alors le Jura demanderait à commencer en automne, comme en Suisse romande, comme à Lucerne, comme dans le monde entier

3. CIRCE aboutira dans ses travaux prochainement. Plusieurs commissions achèvent leurs travaux. Chaque sous-commission profite de l'occasion donnée par la coordination pour mener un effort prospectif. C'est en effet un travail de fond qui est mené par tous. **Nous avons choisi de renoncer aux compromis, aux concessions réciproques qui ne mèneraient qu'à une indigence pédagogique et de nous rejoindre sur des solutions applicables à l'avenir, sur des objectifs qui suscitent une réelle rénovation pédagogique.** La coordination est ici tremplin pour un élan pédagogique nouveau, à l'échelle du plus grand ensemble qu'est la Suisse romande.

4. Cet effort prospectif nécessitera un recyclage du corps enseignant. En effet, en 1972, les programmes devront être appliqués par les utilisateurs, soit par les enseignants. Les premières séances en vue de mettre sur pied le recyclage des maîtres au programme CIRCE ont débuté. **Il n'est pas question, dans le Jura, de renoncer maintenant à cette grande chance du recyclage offerte par la coordination.**

5. Les pédagogues jurassiens sont conscients que le but final est la coordination suisse, car il est autant probable, par exemple, qu'un douanier de Miécourt déménage à Muttenz qu'à Plan-les-Ouates. **Mais cette coordination passe par les régions d'abord, dans notre cas par l'harmonisation romande d'abord.** Mettons-nous en effet d'accord sur tous les points qui nous relient — et une langue commune facilite l'harmonisation — puis mettons-nous en recherche d'harmonisation suisse. En un mot, la coordination doit partir par le bas, par la concertation, et non par le haut. Elle passe par l'harmonisation des systèmes scolaires régionaux d'abord, puis par l'harmonisation suisse, qui reste bien évidemment le but.

Dans le Jura nous souhaitons donc harmoniser nos systèmes scolaires avec la Suisse romande d'abord, avec toute la Suisse ensuite. Aussi demandons-nous à ne pas voir remis en question les préalables à tous nos travaux.

6. 1972 est prévu comme année zéro de la coordination scolaire romande. Depuis deux ans, les pédagogues jurassiens participent à tous les échelons à tous les travaux d'harmonisation des programmes. Si le canton refuse le principe du début de l'année scolaire en automne ou si la prise de décision devait être différée, les enseignants de langue française du canton de Berne auraient un sentiment d'isolement péniblement ressenti. Aussi les 500 enseignants biennois et jurassiens ont-ils manifesté clairement leur désir le 19 novembre à Delémont.

Le chef de la délégation jurassienne
à la commission interdépartementale :
J.-A. Tschoumy.

Coordonnons... comme Grock ?

Il est un argument dont le poids semble déterminer la position de la plupart des partisans d'une coordination intercantonale de l'enseignement. Car si l'on prétend justifier cette coordination par de nombreux motifs, c'est pourtant presque toujours ce même argument que l'on entend entre collègues.

On dit : « Les enfants dont les parents quittent leur canton doivent généralement changer d'école. Ils abordent ainsi de nouveaux programmes, de nouvelles méthodes peut-être. L'adaptation risque d'être lente et pénible. »

Certains estiment le mal tel, que pour y remédier, il faille uniformiser les plans d'études dans toute la Suisse et soumettre tous les enseignants, sans exception, à un recyclage complet.

Il serait intéressant de connaître le nombre d'élèves qui changent de canton et de dénombrer ensuite ceux qui en ont vraiment souffert. Le pourcentage obtenu constituerait une donnée précieuse qui, je crois, fait défaut.

Considérons maintenant l'argument sous un angle pédagogique, car il soulève un problème. Si l'on veut vraiment continuer de parler d'enseignement individualisé comme on le fait si volontiers aujourd'hui, ne pourrait-on pas alors individualiser l'enseignement au moins pour un seul élève, le nouvel arrivant, jusqu'à ce qu'il ait pris pied dans sa nouvelle classe ? Et enfin, si l'éducation consiste à guider l'enfant vers ce qui est le plus humain, ne devrait-on pas être assez humain soi-même pour s'occuper un peu plus spécialement d'un nouvel élève ? Ne pourrait-on lui accorder, au besoin, une dérogation aux exigences du programme. Car nos programmes, fussent-ils ceux d'une future école romande, sont-ils si salutaires qu'ils méritent d'être inculqués intégralement, même aux enfants dont le faible pourcentage était évoqué plus haut ?

Vu de cette manière, le problème s'inverse. Où est l'origine du mal. Les difficultés n'apparaissent-elles pas lorsque le maître veut implanter scrupuleusement un programme trop strict, parce qu'obnubilé par l'autorité qu'il confère au plan d'étude, il s'est imposé d'abord, étroitement, un cheminement dont il ne sait plus ensuite se libérer ?

Si l'enseignant conserve la souplesse propre à son art, l'épine disparaît.

Le manque de malléabilité d'une nourriture éducative codifiée, qui sent le décret, voilà le premier mal. Le deuxième réside dans le tempérament peut-être trop bileux du maître qui croit devoir plus respecter les normes qu'un épanouissement correct de l'enfant.

Mais dans ce cas est-ce le corps enseignant dans son ensemble qu'il faut corriger ? La coordination et le recyclage tels qu'on les conçoit généralement sont-ils de nature à supprimer ces maux ?

L'enseignement, s'il est vivant, résulte de multiples adaptations locales. Il coordonne les données présentes, immédiates, concrètes, perpétuellement mouvantes. Il s'individualise ainsi lui-même. Le maître est l'une de ces données. Est-il peintre, narrateur, poète, technicien, musicien, enjoué, inventif ou méticuleux, ses leçons en porteront le sceau. Les enfants changent d'année en année, de la campagne à la ville, de Genève, Neuchâtel à Delémont et Saignelégier. Aussi, les instituteurs qui veulent réunir trop d'éléments dissemblables dans un ensemble distendu courent deux risques. Décrivons-en les formes extrêmes. Ou bien elles respectent les valeurs locales en laissant l'enseignement s'individualisr de façon adéquate dans les cantons, les districts et les communes et son existence se confine à son nom. Ou bien, s'inspirant de mesures moyennes, elles taillent un costume qui ne sied à personne. L'école romande pourrait présenter le second inconvénient et aggraver ainsi le mal qu'elle prétend justement vouloir conjurer. Enfin nous aimerions croire que ses promoteurs ne nous préparent pas un chablon selon Procuste mais qu'ils nous laisseront au moins la liberté de mouvement que l'Instruction publique bernoise nous octroyait jusqu'ici en raison de notre appartenance linguistique.

Pourtant, les paroles prononcées à l'occasion de la séance pédagogique de novembre par M. J.-A. Tschoumy, directeur de l'Ecole normale de jeunes filles à Delémont, nous laissent songeurs, déjà parce qu'elles postulent d'emblée, bien qu'implicitement, l'excellence de l'école romande. En voici les termes rapportés par M. Fr. Erard :

« Tous les enseignants de Suisse romande, sans exception, devront être soumis à un recyclage complet pour éviter qu'un enfant, après avoir suivi les leçons d'un maître « recyclé » dans la perspective de l'école romande, ne retombe ensuite chez un enseignant appliquant l'ancien système. »

Après cette phrase tirée de l'« Educateur » (N° 40, p. 639) rappelons les propos pesés de M. Hans Adam parus dans l'« Ecole bernoise » (N° 50, p. 375) :

« Au reste, nous sommes bien conscients que ni la formation de base ni la formation continue ne sont objets de pure comptabilité. Tout aussi précieux, sinon plus, est ce qui germe et s'épanouit en secret dans le cercle de l'amitié, à la table de travail, derrière un livre... »

Pour conclure disons seulement ceci : invoquer l'argument cité au début de cet article pour légitimer une coordination intercantonale de l'enseignement, voir le recyclage, c'est admettre une solution qui rappelle celle imaginée par Grock dans l'inoubliable numéro qui le plaçait face à un piano trop éloigné.

Dany Doyon, Delémont

Nomination

Nous avons le plaisir d'apprendre la nomination de Mlle Ginette Quain, maîtresse d'ouvrages à l'Ecole normale, au poste d'experte des travaux manuels féminins de toutes les classes de langue française du canton. Son entrée en fonctions a débuté au 1er janvier 1970. Mlle Quain mènera parallèlement son enseignement à l'Ecole normale de Delémont et son inspection dans les classes d'ouvrages du Jura.

Nos félicitations.

A propos du camp de ski organisé par la section jurassienne des maîtres de gymnastique aux Crosets (val d'Illiez) du 26 au 30 décembre 1969

Quand on parle de cours à ski, on craint toujours une école de ski rébarbative et quand il s'agit d'enseignants, le risque semble encore plus grand. Dans ce cas, il n'en est rien, et ceux qui ont fait des progrès en ski l'ont fait un peu à leur insu.

En effet, rien de moins astreignant que les « leçons » données par d'excellents moniteurs (et patients, je vous assure...). Le temps avait été choisi « au beau » et les promesses ont été tenues, d'où un bon moral et du plaisir tant sur les pistes qu'à l'intérieur (même pendant les causeries-discussions).

Pour ceux qui ne connaissent pas, les pistes sont belles et variées (14 moyens de remontée), le logement et la pension sont bien et enfin dans le val d'Illiez...

Et puis, l'organisateur du cours, M. Henri Girod, bien qu'inspecteur de gymnastique, est tout à fait aimable et gentil, même s'il n'accepte les gens que deux ans de suite. En effet, à cause d'une fréquentation assidue de ces cours, il a fallu fixer des normes.

Alors, à chacun son tour, cela en vaut la peine...

Un participant

Pensons-y !

Exercices et jeux à ski

I. *Jeux de course à plat* (sans bâtons) :

1. En cercle, numéroter : poursuite à l'extérieur du cercle.
2. Sur un rang : course de vitesse sur petites distances.
3. Le jour et la nuit.
4. Courses d'estafettes navettes ou relais.
5. L'homme noir ; le « gant volé » (pantoufle volée).
6. La course aux numéros.

II. *Jeux sur une pente* (sans skis et sans bâtons) ou petites « folies » à ski à exécuter souvent, avec gants, capuchon et windjack bien fermés ! :

7. Dans la pente : 1, 2, 3... culbutes en avant (aussi en arrière).
8. Se rouler latéralement dans la pente, en tonneau, bras tendus ; un demi-groupe roule pendant que l'autre saute sur place, au passage des tonneaux !
9. Construire un rudimentaire bonhomme de neige et le détruire à coups de boules de neige.

Au bord d'une dépression bien remplie de neige :

10. Sauter en avant dans la pente.
11. Id. mais avec une culbute en avant (en arrière, aussi).
12. Id. mais culbute élevée = saut périlleux.
13. Saut périlleux avec appui des bâtons (plus facile que l'on pense !).

III. **Skis aux pieds** (sur une petite pente, d'abord, puis augmenter la difficulté, c'est-à-dire la pente) :

14. Qui va le plus loin ?
15. Descendre avec flexion des jambes ou avec cercle des bras.
16. Descendre les yeux fermés ; ne les ouvrir qu'au commandement.
17. Equilibre sur une jambe, puis sur l'autre.

Insister souvent sur les exercices d'équilibre !

18. Descendre avec un gant entre les pieds serrés.
19. Ramasser un objet dans la descente, à gauche, puis à droite ; insister sur le mauvais côté.
20. Quelques cibles sur la piste : les gars descendent, une boule dans chaque main et la lancent sur la cible ; camarades dos tournés, bâtons surmontés d'un gant ou d'un bonnet ; compter les touchés.

21. Descendre, un gant pincé entre les genoux, cette fois, et exécuter un virage ; 1 point par gant qui ne tombe pas !
22. Descente assise, bras entourant les jambes.
23. Descendre, s'asseoir, se coucher et retour à la position normale.
24. Descendre à quatre pattes, mains sur les spatules.
25. Descendre en sautant de petits obstacles courts : bâtons couchés, gants, baguettes, etc. Attribuer des points !
26. Descendre en passant sous les portes, en ligne droite, pour commencer, puis avec de légères courbes.
27. Deux ou trois élèves descendent ensemble, en se donnant la main ; flexion et extension rythmées.
28. Id. en déplaçant l'arrière des skis, en sautant légèrement.
29. Id. en se déplaçant sur le ski gauche, à gauche, et ramener le ski droit ; id. déplacement à droite.

Ces trois exercices demandent un ensemble et un rythme parfaits !

30. Descendre en passant sous un portique de bâtons : lancer un gant ou une balle de neige en l'air avant le portique, s'en saisir de l'autre côté de la porte.
31. Descendre sur une jambe, le corps penché en avant, l'autre jambe levée horizontalement en arrière.
32. Descendre à deux sur une seule paire de skis ; essayer toutes les possibilités.
33. Ramer avec les bâtons, en descendant, comme en canoë.
34. Descendre en dansant le « charleston ».
35. **Passage de dépressions :** creux et bosses.

IV. **Jeux de freinage** :

36. Sur un rang de 5 ou 6, descendre en stemm, freinage au signal, ou : qui peut descendre le plus lentement ?
37. Id. Qui peut s'arrêter le premier ?
38. Id. S'arrêter en stemm devant un mur de piolets.
39. Freinage en stemm avec barème de 6 points ; la zone la plus difficile, dans la pente = 6 points ; et la zone la plus basse, la plus facile = 1 point, sans oublier les zones intermédiaires de 5 à 2 points.
40. Descendre, skis parallèles, en stemm, parallèles, en stemm, etc.
41. Déraper dans la pente, en avant et en arrière (avancé - recul).

V. **Changement de direction** :

42. Pas tournant, dans la neige fraîche, amont à gauche et à droite.
43. Pas de patineur, sur pente légère.
44. Pas tournant aval ; attention au poids du corps !
    Id. Enchaîner plusieurs pas tournants gauche et droite.
45. Virage en stemm ; déplacement du poids du corps dans la pente.
46. Stemmchristiania avec l'aide du bâton.
47. Christiania amont.
48. Christiania dans la ligne de plus forte pente.
49. Christiania aval, avec bâton.
50. Série de christianias courts = godille.
    Slalom : 3 ou 4 portes faciles pour commencer.

VI. **Technique :** ne pas oublier les nombreux exercices acrobatiques et d'équilibre : sauts tournants, sauts de terrain.

Pour arriver à de bons résultats en christianias serrés, il faut travailler et répéter sans cesse les diverses formes de dérapage.

1. Ex. de prises de carre et chassés des talons.
2. Descente de biais, chassé des talons avec prises de carres renforcées et saut pour reprendre la descente de biais initiale, avec mouvement alterné des bâtons. (Cet ex. doit conduire l'élève à trouver son rythme.)

Perfectionnement

3. Dans une faible pente, succession de sauts dans la ligne de descente avec emploi alterné des bâtons.
4. Id. mais sauter en déviant très légèrement de la ligne de plus forte pente ; sauter de moins en moins et décoller de moins en moins de la neige.
5. On peut aussi déclencher le virage court par torsion, c'est-à-dire par une torsion du corps dans le sens du virage suivie d'une torsion du buste en sens inverse.

VII. **Jeux d'équipes** :

a) course des « garçons de café » : deux élèves descendent avec un gobelet rempli d'eau sans en renverser le contenu (attribuer des points) ;
b) chasse au renard ;
c) chasseurs et lièvres ;
d) course d'orientation.

Henri Girod,
inspecteur de gymnastique, Tramelan.

Réunion annuelle de l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy

L'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy a tenu dernièrement son assemblée générale annuelle dans la salle de musique de l'Ecole normale de Porrentruy. Le nouveau président, M. Pierre Domedi, instituteur à Porrentruy, dirigeait pour la première fois les débats. Il donna connaissance de plusieurs excuses, salua l'assistance et releva la présence de M. Guéniat, directeur, et de plusieurs membres du corps enseignant de l'Ecole normale.

Un nouveau bulletin

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, rédigé par l'ancien secrétaire M. Michel Girardin, ne donna lieu à aucune discussion.

Les rapports du caissier, M. Marcel Guélat, et du président ont été approuvés à l'unanimité et avec remerciements à leurs auteurs.

Les nouveaux statuts, qui entraient en vigueur en 1969, prévoyaient la constitution d'une commission spéciale chargée de rédiger le bulletin annuel.

Il appartenait donc à M. Yvan Hirschi, maître secondaire, président de ce groupe de travail, de rapporter sur les démarches déjà entreprises en vue de la parution du prochain bulletin. Ce sixième fascicule s'intitulera « Documents historiques concernant le Jura ». Il aura le format des bulletins précédents. M. Hirschi remercia ses collègues de travail, et tout spécialement M. le Dr André Rais, archiviste, qui a bien voulu collaborer à l'édification de cet ouvrage, qui dotera le corps enseignant jurassien d'un outil pratique et moderne.

Le prix de l'Amicale, décerné annuellement à un élève particulièrement méritant de l'Ecole normale, a été remis cette année à M. Louis Willemin, instituteur à Moutier, pour son excellent travail de diplôme intitulé « Description du milieu scolaire du Bémont ».

Renouvellement du comité

L'année écoulée a été marquée, pour l'Amicale, par de profonds changements. D'abord d'importantes mutations au sein du comité, dues à la démission du président, M. Georges Rais, et du secrétaire M. Michel Girardin. Durant dix ans, ces deux collègues se sont dépensés pour défendre et répandre l'esprit de l'Amicale. Ce sont eux aussi qui menèrent à chef la publication des bulletins de l'Amicale, dont on sait que la réalisation et le financement ne vont pas sans difficultés. Leur dévouement et leur fidélité méritent notre considération et notre gratitude.

Le nouveau comité est composé de MM. Pierre Domedi (président), Vital Flotiront (vice-président, Alain Crevoisier (secrétaire), Marcel Guélat (caissier), Yvan Hirschi (bulletin), Paul Sanglard et Jean-Marie Aubry (assesseurs).

Une Amicale plus amicale

Les participants à l'assemblée ont ensuite pendant une bonne heure, réfléchi et préparé l'avenir. Une association qui fête son dixième anniversaire se devait de faire le point. Nous ne pouvons pas donner ici le compte rendu de toutes les idées émises lors de cette discussion. Contentons-nous d'en tirer les conclusions : l'Amicale a ressenti le besoin d'un aggiornamento !... Il est apparu important que les réunions soient plus nombreuses, et trouvent un nouvel élan, afin qu'elles soient plus aptes à maintenir les liens d'amitié qui existent entre les anciens élèves, et vis-à-vis de leur école. En résumé, l'Amicale doit devenir plus amicale. Dans cette optique, l'assemblée a approuvé une proposition du comité : créer un « courrier » qui sera l'organe d'information commune entre les membres de l'Amicale, l'Ecole normale et la communauté des élèves.

Le premier numéro du «Courrier» paraîtra incessamment. Il comprendra, entre autres, la liste de tous les membres de l'Amicale, les nouveaux statuts, un calendrier des prochaines réunions, peut-être un courrier du cœur ! On y parlera également de la vie de l'Ecole normale, de l'activité de la communauté des élèves, etc. Quelques pages seront réservées aux membres qui pourront y faire figurer des propositions, des suggestions.

La nouvelle Ecole normale

Après une courte pause, destinée à retrouver les épouses des anciens élèves perdues dans les longs corridors ou admirant leurs maris sur les photographies de promotions (comme le temps passe !...), tout le monde se retrouve dans la salle obscurcie pour assister à la construction de la nouvelle Ecole normale du Banné. En effet, le directeur, M. Edmond Guéniat, avait renoncé cette année à son rapport traditionnel sur la marche de l'école. (Celui-ci paraîtra dans le « Courrier ».) Il nous présenta les séquences qu'il a tournées lors des phases importantes de la construction. Ce film, presque émouvant, nous montre les hommes au travail. Chaque ouvrier, chaque effort est fixé sur la pellicule, sur un arrière-plan de grues, de camions, de béton...

Heureux jour, où M. Guéniat pourra graver le mot fin sur son film !

La récréation

Après cette séance administrative, tout le monde se retrouva au réfectoire de l'Ecole normale, autour d'une collation offerte par Mme Guéniat.

Puis ce fut la projection du film d'Yves Robert : « La Guerre des Boutons ». Joyeuse guerre où les boutons de culotte font les frais du massacre !

Les participants se rendirent ensuite, malgré le verglas, à Miécourt, pour y déguster une délectable fondue et y terminer dans l'amitié une journée enrichissante et constructive.

fribourg

Comité cantonal de la SPF

Précisons d'abord que le comité SPF est encore un comité provisoire formé des membres romands du comité de l'association. Il restera en fonction jusqu'à l'assemblée ordinaire de la SPF.

Dans sa dernière séance, ce comité a notamment traité des points suivants :

Désignation de délégués

Au Comité central SPR : M. Alexandre Overney, Fribourg, M. Bernard Perritaz, Hauteville.

A la Guilde de documentation SPR : M. Eric Bonnet, Villargiroud. Nous rappelons que la Guilde de documentation SPR édite diverses brochures pédagogiques pratiques et avantageuses. Tout renseignement utile à ce sujet vous sera donné par l'administrateur M. Louis Morier-Genoud, 1843 Veytaux-Montreux.

A la rédaction de l'« Educateur » : le bulletinier chargé de la page fribourgeoise n'a pas encore pu être désigné. Si un collègue s'intéresse à cette fonction normalement rétribuée, il peut demander les renseignements au président SPF.

Statuts SPF

Le projet de statuts SPF est terminé. Sa rédaction a été rendue difficile en raison de la présence, à côté de notre SPF de diverses associations remplissant des tâches parallèles à celles de notre SPF et dont nous ne pouvons pas ignorer les activités. Un point important a pu être réglé de façon heureuse : il s'agit de la participation des inspecteurs scolaires à la SPF comme membres à part entière.

En raison des difficultés relevées ci-dessus, il ne nous paraît pas urgent de soumettre ce projet à l'assemblée car certaines expériences nous permettrons de le polir encore.

Divers

Le comité a examiné certains problèmes consécutifs à notre adhésion à la SPR notamment : rôle du « Faisceau » comme organe de l'association ; rôle de « Ensemble » comme organe de la Société d'éducation. La majorité des membres de cette dernière étant constituée par les instituteurs de langue française, nous ne pouvons pas nous désintéresser de son activité et de sa raison d'être.

Le comité.

L'orientation scolaire à Fribourg

Partout, le passage du degré primaire au degré secondaire pose un sérieux problème : le choix de la section dont dépendra l'avenir de beaucoup de jeunes. Autrefois, c'était surtout la situation sociale des parents qui déterminait ce choix. Ainsi le collège classique était essentiellement l'apanage des enfants dont les parents exerçaient une profession libérale. Quelques rares enfants de familles modestes faisaient exception, notamment ceux qui manifestaient le désir de devenir prêtres.

Aujourd'hui, la démocratisation des études devient une réalité, ce qui suppose que les parents de nos futurs étudiants sont de plus en plus nombreux à n'avoir pas reçu eux-mêmes la formation qui leur permettrait de conseiller leurs enfants. D'autre part, la prospérité générale engage beaucoup de parents à souhaiter que leurs enfants puissent entreprendre des études leur permettant d'accéder ainsi à une situation sociale élevée. Mais les aptitudes des enfants ne sont pas toujours en harmonie avec les désirs des parents et l'on assiste à une hécatombe scolaire toujours plus grave surtout parmi ceux qui ont commencé des études classiques. Dès lors, il apparaît de plus en plus nécessaire d'assister les parents dans le choix des études à envisager.

A Fribourg, depuis plusieurs années, tous les parents dont les enfants envisageaient de passer au degré secondaire étaient invités à une séance d'information au cours de laquelle un responsable de chaque section de l'enseignement secondaire les informait sur les exigences de leur école et sur les possibilités qu'elle offrait pour la suite de la formation professionnelle. Le succès de ces rencontres encouragea les autorités à organiser une véritable orientation scolaire.

C'est ainsi que, au cours de l'année scolaire 1968-1969, le Conseil communal décida d'organiser l'orientation scolaire de façon systématique pour les garçons de 4e et 5e années et les filles de 6e année. Il en confia l'organisation à M. Alfred Sudan qui avait l'avantage d'avoir enseigné au degré primaire et secondaire avant d'acquérir une formation très complète de psychologue. Voici quelles furent les différentes étapes de cette orientation scolaire, en ville de Fribourg, en 1969 :

1. Organisation de deux séances d'information, l'une à l'intention des parents, l'autre à l'intention des maîtres concernés.
2. Remise d'un questionnaire détaillé aux parents et aux maîtres portant sur les aptitudes, les goûts et les intérêts particuliers de chaque élève. Au bas du questionnaire, les parents étaient invités à exprimer leur vœu et les maîtres leur conseil quant à la section envisagée pour les études secondaires.
3. Epreuves diverses pour chaque candidat sous la surveillance d'un psychologue soit :
   a) un test d'habileté mentale ;
   b) une batterie d'épreuves numériques et verbales ;
   c) un questionnaire d'intérêts.
4. Etude du dossier de chaque élève par le psychologue qui, au vu des résultats, approuva le choix de la section envisagée ou, au contraire, conseilla une autre orientation. Possibilité pour les parents laissés dans l'embarras par le conseil du psychologue d'obtenir une consultation privée. En aucun cas, celui-ci n'imposa ses vues, ses indications n'ayant qu'une valeur de recommandation.

Là, se terminait l'orientation scolaire à ce premier carrefour des études. Dès lors, les parents purent inscrire leur enfant à l'école de leur choix en vue de l'examen d'admission. En réalité, la très grande majorité fit confiance au psychologue et suivit ses conseils. Le premier résultat positif fut une diminution des échecs aux examens d'admission, spécialement en section classique. Mais le résultat le plus important devrait être une diminution de l'hécatombe scolaire au cours des études. Il est naturellement trop tôt pour porter un jugement à ce sujet.

Il est intéressant de noter que, compte tenu des informations recueillies, les propositions du psychologue concernant les différentes sections pour les 425 élèves examinés ont atteint les pourcentages suivants :

28 % : longues études, littéraires ou scientifiques ;
46 % : études du 2e degré inférieur ouvrant essentiellement vers l'apprentissage ;
25 % : classes dites d'orientation (fin de scolarité) ;
1-2 % : classes spéciales (écoliers qui auraient dû y être transférés plus tôt).

Après ce premier essai, M. Sudan s'est d'abord appliqué à améliorer le dispositif utilisé. En raison du sérieux avec lequel il fut mis au point, il n'eut guère de changements à y apporter.

En 1970, l'orientation scolaire prendra des dimensions nouvelles puisqu'elle s'étendra aux classes de langue allemande de Fribourg-Ville et aux classes de langue française de la zone rurale entourant Fribourg avant d'y soumettre l'ensemble des écoles du canton.

Il convient de féliciter aussi bien les autorités qui décidèrent l'introduction d'une orientation scolaire que ceux qui la réalisèrent sur des bases sérieusement étudiées. Elle sera certes un atout important pour un bon départ dans la vie.

A. Overney.

Enfin, des émissions radioscolaires pour tous les de grés !

Dès le mois de janvier 1970, la Radio romande diffusera **chaque jour** une émission radioscolaire sur la 2e chaîne, de 10 h. 15 à 10 h. 45 environ (le vendredi, en plus de 14 h. 15 à 14 h. 45, sur le 1er programme). Elle espère ainsi pouvoir **chaque semaine donner à toutes les classes de nos cantons la possibilité de suivre une émission,** destinée à leur degré.

Ceci n'est cependant possible, pour l'instant, qu'en diffusant un certain nombre d'émissions reprises parmi les meilleures de ces dernières années. Par contre, plusieurs **séries d'émissions nouvelles** centrées sur un même thème sont prévues.

La radioscolaire pense ainsi :

— mieux intégrer les émissions au travail de la classe, le maître sachant qu'à tel moment de la semaine, il peut, grâce à la radio, amorcer un sujet de son programme, ou au contraire, procéder à certaines répétitions ;
— traiter plus à fond les sujets choisis.

Pour les élèves de 6 à 9 ans : le lundi et le mercredi.

De janvier à mars 1970, une série de 6 émissions pouvant servir à l'expression orale, et plus généralement à toutes les disciplines du français, ainsi qu'aux sciences naturelles élémentaires : **Histoire d'animaux,** par Noëlle Sylvain.

Les autres émissions sont des reprises de contes.

Pour les élèves de 10 à 12 ans : le vendredi.

Les émissions des 3 premiers mois de l'année offrent, en plus des reprises, 2 séries de 3 émissions chacune : l'une pour l'éducation musicale, l'autre pour la géographie de notre pays.

Pour les élèves de 12 à 15 ans : le mardi et le jeudi.

Deux séries également en janvier, février, mars. L'une, de 6 émissions, est destinée à **l'éducation civique,** l'autre correspond à l'étude de l'Antiquité en histoire. Deux émissions enfin seront des reprises.

Chaque maître pourra disposer d'une documentation complémentaire succincte, en attendant qu'un appui financier permette d'envisager le tirage de dossiers plus élaborés. Les maîtres qui n'auraient pas reçu ces textes, peuvent les commander dès le 10 décembre à la Maison de la radio, émissions radioscolaires, La Sallaz, 1010 Lausanne.

Commission régionale romande de radioscolaire

LISTE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS CANTONALES

GE Paul Gilliéron, inspecteur de gymnastique
Rue des Charmilles, 1200 **Genève**

FR Jean-Claude Chofflon, maître de gymnastique
Rue Reichlen, 1700 **Fribourg**

NE Albert Müller, maître de gymnastique
Rue Gabriel-Lory 8, 2003 **Neuchâtel**

VS Samuel Delaloye, maître de gymnastique
Chili, 1870 **Monthey**

TI Marco Bagutti, inspecteur de gymnastique
Via San Gottardo, 6900 **Massagno**

VD Pierre-André Bichsel, maître de gymnastique
Entre-Bois 55, 1000 **Lausanne**

BE Président de la section jurassienne et dépositaire des formules d'inscription
Jean Petignat, maître de gymnastique
2905 **Courtedoux**

	LUNDI Petits (6 à 9 ans)	MARDI Grands (12 à 15 ans)	MERCREDI Petits (6 à 9 ans)	JEUDI Grands (12 à 15 ans)	VENDREDI Grands (12 à 15 ans) Moyens (10 à 12 ans)
JANVIER	5 **Balades avec Tchak-la-Pie** par Noëlle Sylvain 1. Acajou, l'écureuil	6 **La Suisse : une Confédération, 25 Etats, 3095 communes** par Bernard Nicod 1. La commune	7 **L'artiste de la Peluque** conte provençal de Pierre Latour, lu par Franck Fernandel	8 **L'Antiquité** 1. L'Egypte : une visite à l'atelier de Thoutmès par Robert Hari	9 (Grands) **Formes et musiques** Maroussia Le Marc'hadour 1. La chanson
	12 2. Frout, le lièvre et les lapins	13 2. Le canton	14 **Une petite chatte nommée Neige** conte de Michel Depagnat Musique : Antoine Duhamel	15 2. La Grèce : les jeux de la jeunesse grecque par Daniel Anet	16 2. La valse
	19 3. Ratatam, le pic	20 3. Les Chambres fédérales	21 **Jean Lourdaud** conte de Norette Mertens, d'après Andersen	22 3. Rome : jeux et loisirs romains par Andrée Villard	23 3. La marche
	26 4. Rana, la grenouille	27 4. Le Conseil fédéral	28 **L'arche de Noé** présentation par Paul Géroudet d'une émission du World Wildlife Fund	29 **Une forme musicale : le concerto** par Jean Delor	30 (Moyens et grands) **Trois cantons suisses** par Henri Rebeaud 1. Appenzell
FÉVRIER	2 5. Bambino, le faon	3 5. Le peuple	4 **Contes de la forêt** Norette Mertens	5 **Le roman de Renard** par Marc Marelli	6 2. Zurich
	9 6. Mitoufle, la chouette-effraie	10 6. Les grandes options	11 **Balades avec Tchak-la-Pie** par Noëlle Sylvain 1. Acajou l'écureuil	12 **La Suisse : une Confédération, 25 Etats, 3095 communes** par Bernard Nicod 1. La commune	13 3. Les Grisons
	16 **L'artiste de la peluque** conte provençal de Pierre Latour, lu par Franck Fernandel	17 **Connaissez-vous Rodolphe Tœpffer ?** Roger Nussbaum	18 2. Frout, le lièvre et les lapins	19 2. Le canton	20 (Moyens et grands) **Savez-vous circuler ?** par Pierre Volandré
	23 **Arlequin, Pierrot, Polichinelle & Cie** conte de Norette Mertens	24 **L'Antiquité** 1. L'Egypte : une visite à l'atelier de Thoutmès par Robert Hari	25 3. Ratatam, le pic	26 3. Les Chambres fédérales	27 (Moyens et grands) **Avec un marchand milanais au temps des Waldstätten** par Robert Ecoffey
MARS	2 **Une petite chatte nommée Neige** conte de Michel Depagnat Musique : Antoine Duhamel	3 2. La Grèce : les jeux de la jeunesse grecque par Daniel Anet	4 4. Rana, la grenouille	5 4. Le Conseil fédéral	6 (Grands) **Les animaux en société** par Edouard della Santa
	9 **L'arche de Noé** présentation par Paul Géroudet d'une émission du World Wildlife Fund	10 3. Rome : jeux et loisirs romains par Andrée Villard	11 5. Bambino, le faon	12 5. Le peuple	13 (Grands) **Connaissez-vous Rodolphe Tœpffer ?** par Roger Nussbaum
	16 **Clochette cherche le paradis** conte de Michel Depagnat Musique : Antoine Duhamel	19 **Le feu d'artifice royal de Haendel** par Jacques Burdet	18 6. Mitoufle, la chouette-effraie	19 6. Les grandes options	20 (Moyens et grands) **Un compositeur : Domenico Scarlatti** par Dominique Porte

Inscriptions et examens d'admission

dans les établissements secondaires du canton de Vaud

I. COLLÈGES SECONDAIRES :

A. Zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes

Les zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes sont délimitées comme suit :

1. Compte tenu des précisions données ci-dessous (chiffres 2-7), la zone officielle de recrutement des collèges secondaires de Lausanne est limitée inclusivement par les localités suivantes :
St-Sulpice - Bussigny - Cossonay - Daillens - Cheseaux - Froideville - Montpreveyres - Forel (Lavaux) - Cully.
Cette répartition est une répartition de principe, à laquelle des dérogations peuvent être accordées, à condition d'être justifiées, notamment dans les circonstances suivantes :
a) passage après le premier cycle dans une section n'existant pas dans le collège le plus proche ;
b) frères ou sœurs fréquentant déjà un collège lausannois ;
c) parents travaillant à Lausanne et pouvant assurer le transport de leurs enfants.
2. **Limites entre Morges et Lausanne :**
Arrêt des Pierrettes et plus à l'est :
Collèges lausannois
Arrêt de St-Sulpice (Boucle) et plus à l'ouest :
Collège de Morges
Chavannes, Crissier, Ecublens, Renens :
choix laissé aux parents
Renens : Collèges lausannois
Chavannes-le-Veyron, Grancy :
Collège de Morges (par le bus des écoliers)
3. **Limites entre Vallorbe et Lausanne :**
Ferreyres - La Sarraz - Moiry - Orny - Pompaples :
Collège de Vallorbe
Eclépens (secteur desservi par la gare CFF de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
4. **Limites entre Orbe et Lausanne :**
Candidats domiciliés sur la ligne Lausanne-Yverdon, en dehors des rayons de recrutement des collèges de Lausanne et d'Yverdon
Eclépens (secteur desservi par Eclépens-Gare) :
Collège d'Orbe
Eclépens (secteur desservi par la gare de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
Daillens :
Collèges lausannois et éventuellement Collège d'Orbe
5. **Limites entre Echallens et Lausanne :**
Cheseaux, Morrens :
dans la règle : Collèges lausannois
pour les motifs invoqués sous 1. ci-dessus : acceptation au Collège d'Echallens
Cugy :
Collèges lausannois
Bretigny-sur-Morrens :
Collège d'Echallens
6. **Limites entre Moudon et Lausanne :**
Corcelles-le-Jorat, Mézières, Les Tavernes, Oron, Palézieux-Gare, Palézieux-Village :
Collège de Moudon
Oron-le-Châtel, Chesalles-sur-Oron et Bussigny-sur-Oron :
choix laissé aux parents
Les Cullayes, Montpreveyres :
Collèges lausannois
7. **Limites entre Vevey et Lausanne :**
Chexbres et environs :
Collège de Vevey
Puidoux :
choix laissé aux parents
Cully, Epesses :
Collèges lausannois

B. Inscriptions

Collèges secondaires de Lausanne :

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires de Lausanne (pour toutes les classes) se prendront au

Collège secondaire de l'Elysée

Lausanne, av. de l'Elysée 6,
groupe supérieur, rez-de-chaussée, salle d'étude
du jeudi 29 janvier au mardi 10 février 1970
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 à 12 h. seulement). Téléphone : No 27 94 95, aux heures indiquées ci-dessus.
Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.
Ne pourront être admis dans un collège de Lausanne que les enfants régulièrement domiciliés dans la zone de recrutement officiel indiqué sous lettre A ci-dessus.
Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu les **2 et 3 mars 1970**. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans le délai indiqué ci-dessus.
Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6) les dates des 24 et 25 mars ont été retenues. Les candidats recevront une convocation.

Autres collèges du canton :

Dans tous les autres collèges secondaires du canton, les examens d'admission en première année auront lieu également les **2 et 3 mars**. Pour les inscriptions, prière de se renseigner auprès des secrétariats des établissements.

II. GYMNASES DU BELVÉDÈRE ET DE LA CITÉ, LAUSANNE :

Les élèves qui obtiendront au printemps 1969 le certificat d'études secondaires d'un Collège officiel vaudois seront admis au Gymnase dans la section qui correspond à leurs études antérieures. Ils ont été inscrits en novembre 1969 par l'entremise du directeur du collège.
Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 12 février 1970** auprès du Gymnase de la Cité, Lausanne, pour toutes les sections.
S'adresser au secrétariat de cet établissement pour tous renseignements sur le programme de l'examen d'admission qui aura lieu du 23 au 26 février 1970.

III. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION, LAUSANNE :

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'école (Maupas 50), du **15 janvier au 15 février 1970**. Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. Le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement.
Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination antivariolique et antidiphtérique.
La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.
Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1970 pour la classe de deuxième année : un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.
Les examens d'admission auront lieu les **13 et 14 avril 1970**.

Département de l'instruction publique et des cultes
Enseignement secondaire

Bibliothèque Nationale Suisse
3000 BERNE
J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux